



## **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil Communal de Renens  
du jeudi 29 mars 2012, à 20h15  
à la Salle de Spectacles**

**7<sup>ème</sup> séance**



## Séance du jeudi 29 mars 2012

### Présidence de Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Présidente

*Mesdames, Messieurs, le bureau du Conseil vous souhaite la bienvenue à cette 7<sup>ème</sup> séance du Conseil communal de l'année 2011-2012.*

*Nos salutations vont à Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, notre huissier, ainsi qu'aux représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos débats à la tribune ou derrière leur écran.*

*Nous saluons aussi Monsieur Widmer et son équipe de la société Sonomix qui filment nos débats, ainsi que Monsieur Cardinaux de la société Maxximum en charge du son.*

*Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.*

La secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 66 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Line Rouyet et Ranjini Sivanesan ainsi que MM. Raymond Gauthier, Byron Allauca, Antonio Lepore, Pascal Montemari, Stéphane Montabert, Vito Vita et Anton Chatelan

Sont absents: Mme Rose-Marie Matti ainsi que MM. Ricardo Gaspar, Naïm Lokaj et Ali Köse

*Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

*Je déclare ouverte cette septième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2011-2012.*

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été envoyé dans les délais, toutefois M. Rémy Petitpierre a informé Mme la Présidente qu'il n'avait pas reçu son enveloppe. Dès lors, Mme la Présidente demande si d'autres conseillers seraient dans le même cas que M. Rémy Petitpierre. Ceci n'étant pas le cas, Mme la Présidente s'excuse auprès de M. Rémy Petitpierre puis annonce qu'elle a reçu:

- Une interpellation de Madame Nicole Divorne relative à l'arrêté Bonny
- Une interpellation de Monsieur Alberto Mocchi relative à la gestion de l'eau
- Une interpellation de Monsieur Nicolas Freymond relative au projet CAP-35 aux TL
- Une interpellation de Monsieur Nicolas Freymond relative à l'opportunité de créer un poste de conseillère sociale Ecole-Famille à Renens pour les enfants renanais

Ces interpellations seront traitées prioritairement au point N° 18.

Avant d'ouvrir la discussion sur l'ordre du jour, Mme la Présidente informe qu'une erreur s'est glissée au point N° 17; il faut lire secteur "Préfaully/Blancherie" et non "Blanchisserie". Cette erreur sera corrigée dans le procès-verbal.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour modifié.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Présidente,  
Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,*

*Ce n'est qu'un petit détail, mais il a néanmoins son importance.*

*Je souhaiterais savoir s'il y a eu une modification de notre Règlement du Conseil communal ou si cela est dû à une erreur dans la relecture ?*

*En effet, lors du dépôt d'un préavis il y a toujours une discussion préalable – ce que nous envient d'ailleurs d'autres législatifs !*

*Or force est de constater que dans notre 7ème ordre du jour, la mention "discussion préalable" a été omise.*

*Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?*

*Oubli ou changement ?*

### **Réponse de Mme la Présidente**

*Ceci est dû à un oubli, une erreur de relecture, Mme Joliat, et nous vous présentons toutes nos excuses.*

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

*Bonsoir,*

*Je parle ici au nom de la Commission des Finances et j'aimerais vous proposer une modification de l'ordre du jour. Au point N° 16 "Préavis N° 13-2012 – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Ludomilla Covi", je vous propose de traiter ce préavis ce soir et donc de ne pas mentionner "Dépôt de préavis – discussion préalable": Je vous rassure il n'y aura aucune surprise. Merci beaucoup.*

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Mme la Présidente met au vote la proposition de M. Daniel Rohrbach sur la modification de l'ordre du jour.

C'est à une très large, moins deux abstentions, que la modification de l'ordre du jour est acceptée.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 février 2012
3. Démission - Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. **Développement** du postulat de Mmes Irène Frei-Premet et Véronique Bovey-Diagne intitulé "Soutenons la biodiversité à Renens"
11. **Préavis N° 8-2012** – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Pascal Golay intitulé "Encourageons les voitures électriques."  
*M. Pascal Golay, Président-rapporteur*
12. **Préavis N° 9-2012** – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Eric Aeschlimann intitulé "Produire du courant propre : photovoltaïque et éolien."  
*M. Pascal Golay, Président-rapporteur*
13. **Préavis N° 10-2012** – Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Irina Krier intitulé "Chauffer efficace ? Pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne."  
*M. Pascal Golay, Président-rapporteur*
14. **Préavis N° 11-2012** – Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2011 – Réponses de la Municipalité aux interventions suivantes: Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006 / Postulat de M. Roland Divorne relatif à la Grange, du 6 septembre 2007/ Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 7 juin 2007 / Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informez pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008 / Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009 / Postulat du Groupe "Les Verts" et de Mme Irène Frei intitulé "Des coursiers à vélo à Renens. Un élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre ville?", du 21 janvier 2010.  
*Commission de Gestion*
15. **Préavis N° 12-2012** – Construction d'un terrain de football synthétique au Censuy.  
*M. Alberto Mocchi, Président-rapporteur*

16. **Préavis N° 13-2012** – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Ludomilla Covi.

*Commission des Finances*

17. **Préavis intercommunal N° 14-2012** –Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Préfaully/Blancherie

Dépôt de préavis – discussion préalable

*Présidence: Socialiste*

18. Motions, postulats, interpellations.

19. Questions, propositions individuelles et divers

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 février 2012**

*J'ouvre maintenant la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23 février 2012.*

La discussion n'étant pas demandée, il est procédé au vote :

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

## **3. Démission - Assermentation**

*Le Bureau du conseil a reçu la démission de M. Grégory Méttraux. Je vais vous donner lecture de sa lettre de démission.*

*« Madame, Monsieur,*

*Par le présent courriel, je souhaite vous communiquer ma démission de mon siège au Conseil communal de Renens, ceci avec effet immédiat.*

*En effet, de récents changements professionnels ne me permettent plus d'assumer cette charge avec l'engagement et la disponibilité qu'elle demande et mérite.*

*En vous souhaitant beaucoup de succès dans cette législature, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.*

*Grégory Mettraux »*

*Suite à la démission de M. Grégory Mettraux, Mme Claudine Hottiger renonçant à siéger et Mme Liliane Bolla démissionnaire du groupe, c'est M. Frédéric George qui figure sur la liste des "viennent-ensuite" qui complètera la liste PLR.*

*M. Frédéric George, je vous prie de bien vouloir vous avancer devant le pupitre afin que nous puissions procéder à votre assermentation*

*Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever.*

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie M. Frédéric George de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

Serment:

**«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.**

**Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)**

#### **4. Communications de la Présidence**

##### **❖ Votations / élections du 11 mars 2012**

##### Résultats des votations fédérales du 11 mars 2012

1. Initiative populaire du 18 décembre 2007 « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires »

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'917	3'704	3'674	108	2	3'564	2'214	1'350	46.41%

2. Initiative populaire du 29 septembre 2008 « Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser de l'énergie ou à préserver l'environnement (initiative sur l'épargne-logement) »

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'917	3'704	3'674	169	5	3'500	1'438	2'062	46.41%

## 3. Initiative populaire du 26 juin 2009 « 6 semaines de vacances pour tous »

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'917	3'704	3'674	57	3	3'614	1'918	1'696	46.41%

## 4. Arrêté fédéral du 29 septembre 2011 concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique (contre-projet à l'initiative « Pour des jeux d'argent au service du bien commun »)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'917	3'704	3'674	138	3	3'533	3'267	266	46.41%

## 5. Loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation du prix du livre (LPL)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'917	3'704	3'674	229	3	3'442	2'329	1'113	46.41%

*Comme vous pouvez le constater, il n'y a eu que très peu de bulletins nuls malgré les nouveaux bulletins et le nouveau système pour le dépouillement. Mais je crois savoir que Madame la Syndique a une communication à ce propos.*

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de l'élection au Conseil d'Etat

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins				Participation
		Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)*	
7'917	3'704	2'922	8	60	2'862	36.91 %

\* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

<b>BULLETINS</b>	<b>Provenant des partis ou groupements</b>					
	<b>UDC</b>	<b>PDR</b>	<b>Vaud Libre</b>	<b>MCVD</b>	<b>La Gauche</b>	<b>Les Verts</b>
non modifiés	325	34	3	8	122	275
modifiés	49	9	0	1	45	99
sans dénom de parti	--	--	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>374</b>	<b>43</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>167</b>	<b>374</b>

<b>BULLETINS</b>	<b>Provenant des partis ou groupements</b>				<b>Sans dénomination</b>	<b>Total des bulletins</b>
	<b>LIB</b>	<b>PSV</b>	<b>Le Centre</b>	<b>RAD</b>		
non modifiés	136	704	45	171	--	1'823
modifiés	60	223	13	64	--	563
sans dénom de parti	--	--	--	--	468	468
<b>TOTAL</b>	<b>196</b>	<b>927</b>	<b>58</b>	<b>235</b>	<b>468</b>	<b>2'854</b>

<b>SUFFRAGES obtenus sur des bulletins</b>	<b>compacts</b>	<b>modifiés des partis ou groupements</b>				
		<b>UDC</b>	<b>PDR</b>	<b>Vaud Libre</b>	<b>MCVD</b>	<b>La Gauche</b>
BÉGLÉ Claude	45	3	2	0	0	0
BERNHARD Maximilien	45	3	0	0	1	0
BROULIS Pascal	632	34	3	0	0	1
CHEVALLAZ Martin	45	3	1	0	1	0
CORDANI Tiziana	8	4	1	0	1	0
DE QUATTRO Jacqueline	632	38	2	0	1	0
DOLIVO Jean-Michel	122	0	1	0	0	30
FEKI Soufia	122	0	0	0	0	44
GÉTAZ Emmanuel	3	6	5	0	0	0
GORRITE Nuria	979	3	3	0	0	13
LEUBA Philippe	632	44	3	0	0	0
LUCCARINI Yvan	122	0	0	0	0	43
LYON Anne-Catherine	979	4	4	0	0	12
MAILLARD Pierre-Yves	979	18	6	0	0	24
MÉTRAUX Béatrice	979	6	1	0	0	10
MORAND Alexandre Guillaume	34	4	9	0	0	1
SANSONNENS Julien	122	0	1	0	0	44
VALLAT Patrick	45	0	2	0	1	0

VILLARD Roland	8	4	1	0	1	0
VOIBLET Claude-Alain	632	47	0	0	1	0
WYDLER Aurélie	122	0	0	0	0	37
Voix éparses	--	1	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7'287</b>	<b>222</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>259</b>

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	modifiés des partis ou groupements				
	Les Verts	LIB	PSV	Le Centre	RAD
BÉGLÉ Claude	8	6	7	11	13
BERNHARD Maximilien	2	7	0	11	2
BROULIS Pascal	40	55	87	5	61
CHEVALLAZ Martin	2	4	2	8	2
CORDANI Tiziana	0	0	1	0	0
DE QUATTRO Jacqueline	31	57	72	5	60
DOLIVO Jean-Michel	20	1	49	1	1
FEKI Soufia	7	0	21	0	0
GÉTAZ Emmanuel	3	4	9	3	7
GORRITE Nuria	83	8	201	1	11
LEUBA Philippe	21	58	58	6	63
LUCCARINI Yvan	10	0	11	0	0
LYON Anne-Catherine	75	15	153	3	18
MAILLARD Pierre-Yves	95	39	221	7	43
MÉTRAUX Béatrice	94	8	192	2	14
MORAND Alexandre Guillaume	10	3	21	1	2
SANSONNENS Julien	17	0	34	0	0
VALLAT Patrick	5	9	1	12	4
VILLARD Roland	0	0	0	0	1
VOIBLET Claude-Alain	3	35	5	2	31
WYDLER Aurélie	4	0	11	0	1
Voix éparses	1	0	0	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>531</b>	<b>309</b>	<b>1'156</b>	<b>81</b>	<b>337</b>

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	Sans dénomination	Total des bulletins
BÉGLÉ Claude	75	170
BERNHARD Maximilien	13	84
BROULIS Pascal	312	1'230
CHEVALLAZ Martin	25	93
CORDANI Tiziana	6	21
DE QUATTRO Jacqueline	307	1'205
DOLIVO Jean-Michel	83	308
FEKI Soufia	24	218
GÉTAZ Emmanuel	36	76
GORRITE Nuria	215	1'517
LEUBA Philippe	268	1'153
LUCCARINI Yvan	21	207
LYON Anne-Catherine	235	1'498
MAILLARD Pierre-Yves	425	1'857
MÉTRAUX Béatrice	243	1'549
MORAND Alexandre Guillaume	57	142
SANSONNENS Julien	51	269
VALLAT Patrick	20	99
VILLARD Roland	13	28
VOIBLET Claude-Alain	68	824
WYDLER Aurélie	26	201
Voix éparses	15	23
<b>TOTAL</b>	<b>2'538</b>	<b>12'772</b>

*Résultats du Canton*

Electeurs inscrits	Bulletins				Participation	Majorité absolue
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)		
397'152	165'973	682	2'052	163'921	41.79%	81'961

## Classement des candidats (dans l'ordre des suffrages)

Rang	Candidats	Suffrage	% Suffrages	Statut
1	MAILLARD Pierre-Yves	97'357	59.39%	Élu
2	BROULIS Pascal	94'216	57.48%	Élu
3	DE QUATTRO Jacqueline	89'268	54.46%	Élue
4	LEUBA Philippe	89'220	54.43%	Élu
5	MÉTRAUX Béatrice	73'341	44.74%	Non élue
6	LYON Anne-Catherine	72'660	44.33%	Non élue
7	GORRITE Nuria	72'326	44.12%	Non élue
8	VOIBLET Claude-Alain	62'475	38.11%	Non élu
9	BÉGLÉ Claude	15'527	9.47%	Non élu
10	DOLIVO Jean-Michel	10'981	6.70%	Non élu
11	VALLAT Patrick	9'659	5.89%	Non élu
12	MORAND Alexandre Guillaume	9'416	5.74%	Non élu
13	CHEVALLAZ Martin	9'364	5.71%	Non élu
14	GÉTAZ Emmanuel	8'314	5.07%	Non élu
15	SANSONNENS Julien	7'917	4.83%	Non élu
16	BERNHARD Maximilien	6'761	4.12%	Non élu
17	FEKI Soufia	5'400	3.29%	Non élue
18	LUCCARINI Yvan	5'168	3.15%	Non élu
19	WYDLER Aurélie	5'145	3.14%	Non élue
20	VILLARD Roland	2'065	1.26%	Non élu
21	CORDANI Tiziana	1'883	1.15%	Non élue
	Voix Eparses	1'173	0.72%	

Il sera procédé à un second tour le 1<sup>er</sup> avril 2012 afin de pourvoir les trois sièges vacants.

*Le second tour de l'élection du Conseil d'Etat aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> avril prochain, plusieurs d'entre vous ont d'ores et déjà été convoqués et en cas d'empêchement, d'avance nous vous remercions d'avertir au plus vite Mme Charlet notre secrétaire.*

## Résultats de l'élection au Grand Conseil

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins							Participation
		Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	Compacts	Modifiés/manuscrits avec dénomination	Modifiés /manuscrits sans dénomination	
7'917	3'704	2'865	8	101	2'756	1'910	580	266	36.19 %

LISTES		SUFFRAGES		
No	Dénomination	Nominatifs	Complémentaires	de parti (total)
01	Parti Socialiste Ouest Lausannois	14'309	583	14'892
02	La Gauche (POP&gauche en mouvement, solidarités)	3'669	73	3'742
03	PDC-UDF-PEV-Vert'libéraux	1'866	64	1'930
04	PLR.Les Libéraux-Radicaux	6'101	371	6'472
05	MCVD – Mouvement Citoyens Vaudois	73	169	242
06	UDC – Union Démocratique du Centre	5'618	188	5'806
07	Les Verts – Mouvement écologiste	4'066	63	4'129
	<b>Sous-total suffrages de parti</b>	<b>35'702</b>	<b>1'511</b>	<b>37'213</b>
	Suffrages blancs			1'371
	<b>Total</b>			<b>38'584</b>

### Sont élus pour l'arrondissement

Liste no 1 – Parti Socialiste Ouest Lausannois	Suffrages de parti	Sièges obtenus
		56'773

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	MAILLARD Pierre-Yves	5'767
2	AUBERT Mireille	4'198

3	MANZINI Pascale	4'072
4	RYDLO Alexandre	3'825
5	ROMANO-MALAGRIFA Myriam	3'810

<b>Liste no 2 – La Gauche (POP&amp;gauche en mouvement, solidarités)</b>	Suffrages de parti	Sièges obtenus
	8'293	1

<b>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</b>		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	DIVORNE Didier	948

<b>Liste no 3 – PDC-UDF-PEV-Vert'libéraux</b>	Suffrages de parti	Sièges obtenus
	10'008	1

<b>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</b>		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	MOSSI Michele	1'034

<b>Liste no 4 – PLR.Les Libéraux-Radicaux</b>	Suffrages de parti	Sièges obtenus
	36'106	4

<b>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</b>		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	WYSSA Claudine	3'360
2	GOLAZ Olivier	2'954
3	HURNI Véronique	2'660
4	REZSO Stéphane	2'606

<b>Liste no 5 – MCVD – Mouvement Citoyens Vaudois</b>	Suffrages de parti	Sièges obtenus
	925	0

<b>Liste no 6 – UDC – Union Démocratique du Centre</b>	Suffrages de parti	Sièges obtenus
	24'832	2

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	BUFFAT Michaël	2'079
2	MIÉVILLE Michel	1'897

Liste no 7 – Les Verts – Mouvement écologiste	Suffrages de parti	Sièges obtenus
	16'118	1

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	DE MONTMOLLIN Martial	1'700

*Toutes nos félicitations aux élus de l'arrondissement et tout particulièrement aux membres de ce Conseil qui ont été brillamment élus. Le Bureau leur adresse leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle aventure.*

*Je tiens aussi à adresser mes chaleureux remerciements à tous les scrutateurs qui ont participé à la journée du 11 mars dernier, ainsi qu'aux membres de l'Administration qui sont venus pour la saisie, le service informatique sans qui eux rien ne serait possible et toute l'équipe du greffe pour l'organisation, leur soutien et leur part active ainsi qu'à toutes les personnes qui ont œuvré lors de cette journée. J'adresse aussi ma reconnaissance aux divers membres des bureaux qui ont eu à gérer les cas spéciaux ainsi qu'aux observateurs.*

*C'est grâce à vous tous que tout s'est bien passé, merci encore.*

#### ❖ La Clé d'Argent

*J'ai eu le plaisir d'assister le 24 mars à la soirée annuelle de la fanfare la Clé d'Argent qui a enchanté tout le monde avec son thème du Cabaret. C'était vraiment une très belle soirée.*

#### ❖ Prestation de serment

*Mercredi 28 mars en compagnie de Mmes Catherine Wicht et Gisèle Martin, membres du Bureau et de la commission de naturalisation, nous avons assisté à la prestation de serment des nouveaux naturalisés du Canton au Palais de Rumine à Lausanne*

#### ❖ Lausanne Région

*Ce jeudi à 17h00 à Villars-Tiercelin s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de Lausanne-Région. Retenue par des obligations professionnelles, c'est Mme Nicole Divorne, Vice-Présidente de notre Conseil, qui y a participé.*

#### ❖ Trophées PERL

*Mercredi 4 avril au Palais de Beaulieu à Lausanne aura lieu la cérémonie des Trophées PERL cette soirée mettra à l'honneur l'économie régionale.*

### ❖ Halte CFF de Prilly-Malley

*Enfin c'est le vendredi 29 juin que la nouvelle halte CFF de Prilly-Malley sera inaugurée.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Présidente,  
Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Mesdames, Messieurs,*

*Par mon intervention, je reviens sur l'un des points importants des communications de la présidence. Les élections cantonales.*

*Lors du dépouillement des élections cantonales du 11 mars 2012, nous avons appris le jour même d'ailleurs qu'il y a eu « fraude » au niveau des bulletins de votes modifiés d'un groupe politique placé à gauche de l'échiquier, le bureau du Conseil, ainsi que les observateurs ont assistés à leurs annulations et le travail a été parfaitement contrôlé du côté de Renens, mais combien de listes « frauduleuses » ont passé la rampe dans l'arrondissement ?*

*Or, il s'est avéré également qu'il y aurait eu d'autres faits similaires, mais pas constatés immédiatement pour un autre groupe politique également à gauche de l'échiquier.*

*Finalement qu'importe le ou les partis, de gauche, du centre ou de droite, le fait est qu'il y a eu des « tricheurs », des « fraudeurs » et cela ne devrait pas arriver !*

*Aujourd'hui, nous sommes à J- 3 du 2<sup>ème</sup> tour des élections cantonales, alors mes questions sont simples :*

- *la Municipalité envisage-t-elle ou a-t-elle envisagé de changer de procédure concernant les listes modifiées ?*
- *la ou les personne(s) incriminée(s) va-t-elle ou vont-elles être poursuivie(s) ?*
- *quelles mesures vont prendre les partis concernés envers :*
  - 1) *leurs électeurs*
  - 2) *les fraudeurs*
  - 3) *les instances politiques.*

*Je vous remercie d'avance pour vos réponses.*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Je rappelle que la surveillance du bureau des votations se fait par le Bureau du Conseil et par M. le Préfet, qui a été dûment informé de cette situation, et à qui il revient de juger des situations. Je serais prudente à votre place dans l'usage du mot "fraude". A mon avis, c'est un mot abusif. Vous avez raison en disant que les listes devaient être annulées, ce que le bureau a fait sans hésitation, car le fait qu'un certain nombre étaient remplies de la même main*

*contrevenaient à la LEDP et devaient être annulées. Quant à savoir s'il y a eu fraude ou pas, ceci est un autre débat.*

*Nous avons déjà connu pareille situation lors d'une précédente élection et M. le Préfet ne l'avait, à l'époque, pas considérée comme étant une fraude devant être poursuivie.*

*Comme il l'a été rappelé à l'ensemble des partis politiques, les listes doivent être remplies, sauf exceptions justifiées (cécité, empêchement d'écrire), de la main de l'électeur. Le cas contraire est une condition d'annulation des listes; mais le terme de fraude est à mon avis abusif.*

*Je vous rappelle que c'est principalement le Bureau du Conseil et M. le Préfet qui valident ce genre d'opération. Il revient, à mon avis, à M. le Préfet de décider s'il doit dénoncer un cas particulier à un autre niveau; il ne l'a pas jugé nécessaire lors de ces deux occasions. Toutefois, vu votre demande et la suspicion, toujours malsaine, qui en découle, nous allons demander à M. le Préfet de se déterminer une nouvelle fois sur cette affaire.*

## **Mme la Présidente**

*Merci Mme la Syndique,*

*Je me permettrai également d'ajouter que ce jour-là, lorsque nous avons constaté que plusieurs fois les écritures étaient semblables que c'est le parti concerné qui nous l'a immédiatement signalé. Ce sont les observateurs de ce parti qui sont venus nous dire ce qu'ils avaient constaté. Nous avons eu l'entière collaboration des membres du bureau des Cas Spéciaux. Nous avons également immédiatement averti M. le Préfet ainsi que les autres bureaux électoraux de l'arrondissement de manière à ce qu'ils contrôlent à nouveau ces listes et les noms concernés; je peux donc dire que le travail a été fait. M. le Préfet, que j'ai vu en fin de journée, m'a dit que la fraude n'était pas avérée et qu'il ne souhaitait pas poursuivre. Toutefois, je crois, qu'effectivement, Mme Huguenin a raison, il faudra peut-être que nous l'interpellions une fois encore par rapport à ceci.*

Mme Rosana Joliat souhaiterait entendre les partis concernés, toutefois ceux-ci ne souhaitent pas s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

## **5. Communications de la Municipalité**

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Mesdames et Messieurs,*

*Je souhaite en premier lieu m'adjointre aux félicitations et remerciement pour tous ceux qui ont œuvré pour ce dépouillement. Il est vrai que nous avons quelques inquiétudes concernant la nouvelle machine à dépouiller. Il peut toujours y avoir des surprise lors de la première utilisation d'une nouvelle machine, mais il n'y en a eu aucune, le Bureau a maîtrisé cette machine de manière remarquable.*

*J'aimerais également féliciter nos trois députés, l'ancien et les deux nouveaux, qui siègent ici: Mme Myriam Romano, MM. Olivier Golaz et Didier Divorne. C'est toujours très riche, tant pour une Municipalité que pour un Exécutif, d'avoir des députés. Je profite de l'occasion pour remercier Mme Verena Berseth, conseillère communale, qui a siégé pendant des années au Grand Conseil. Vous avez vu qu'il y a un certain nombre de sujets que nous abordons qui sont en lien avec le Canton et je suis persuadée que ce lien direct va nous beaucoup apporter.*

*Avant de donner la parole à M. Jean-Marc Dupuis qui aura une réponse orale à une question de Mme Nicole Haas Torriani, je souhaiterais vous rendre attentif aux petites brochures qui ont été déposées sur votre place. Elles concernent le tram, et elles ont fleuri un jour avant le printemps. Ceux d'entre vous qui ont lu la presse ont appris que les plans du projet définitif du tram ont été transmis à Berne pour une procédure d'approbation. La mise à l'enquête se fera possiblement en juin ou cet automne et nous aurons, sans nul doute, l'occasion d'en reparler.*

*Concernant les projets du PALM de l'agglomération Lausanne-Morges, veuillez noter que le samedi 2 juin 2012 aura lieu une grande présentation et consultation publique du projet 2012 de l'agglomération Lausanne Morges pour lequel une mise à l'enquête va être déposée. Nous réfléchissons, avec votre Présidente, sous quelle forme nous pourrions informer au mieux le Conseil dans les mois à venir de ces différents projets.*

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

REPONSE ORALE

*à la question de Madame la Conseillère communale Nicole Haas Torriani  
relative à la durée des travaux des vestiaires de l'Hôtel-de-Ville*

*Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de la séance du Conseil communal du 23 février 2012, Madame la Conseillère communale Nicole Haas Torriani a posé une question à propos de la durée des travaux de réfection des vestiaires de l'Hôtel-de-Ville et de remplacement des canalisations.*

*Ces travaux prévus au préavis no 114-2011 ont débuté à mi-septembre 2011 et étaient censés s'achever à la fin de l'année.*

*Le choix du type de revêtement de sol (sol coulé) nécessite un support avec un taux d'humidité limité ce qui a demandé un temps de séchage supplémentaire du radier en béton.*

*De ce fait, les vestiaires ont été mis en service début février 2012 soit avec un mois de retard. Toutefois, les différents utilisateurs ont été informés de la situation par courrier en décembre.*

*Les travaux de peinture ont été exécutés par le personnel communal, plus particulièrement par l'apprenti peintre, et ont été achevés début mars.*

*Les panneaux solaires en toiture seront posés en avril.*

---

*La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Madame la Conseillère communale Nicole Haas Torriani relative à la durée des travaux des vestiaires de l'Hôtel-de-Ville.*

La Municipalité ne souhaitant plus s'exprimer, Mme La Présidente ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Il nous est dit à la page N° 3 sur 4 que la Municipalité a renoncé pour le moment à poser des panneaux solaires sur le toit du Centre Technique Communal (CTC) mais sans plus d'explications. Je souhaiterais avoir quelques explications supplémentaires. Merci*

**Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Conseiller,*

*Pour poser des panneaux solaires qui font en certain poids il faut que le toit puisse les supporter. Malheureusement, ce n'est pas le cas du toit du CTC qui doit être entièrement refait. Une demande avait été faite lors de la dernière législature pour poser des panneaux solaires sur ce toit; le projet n'est pas abandonné, il est juste différé car la réfection de ce toit n'a pas été prévue au plan des investissements. Toutefois l'état du toit se dégrade de plus en plus et si nous pouvons entreprendre les travaux rapidement nous reprendrons le projet solaire prévu.*

*Techniquement lorsque vous faites une demande, telle que celle faite à Swissgrid pour la RPC (Rétribution à Prix Coûtant du courant injecté), nous ne pouvons pas déplacer le projet. Donc vous avez un projet, un lieu, une demande. Pour compenser, vous allez bientôt avoir à trancher pour la rénovation du Collège du 24-janvier où le toit devra être refait, et là une production solaire est prévue. Par contre, au niveau du CTC, le projet est différé car la demande qui a été faite où nous prévoyions la réalisation au plus tard en 2013, nous n'y arriverons pas. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision de reporter.*

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des finances**

Mme la Présidente informe que pour des raisons de santé, M. Eugène Roscigno cède sa place quelques semaines à M. Daniel Rohrbach qui prend le flambeau de la présidence de la Commission des finances.

### **M. Daniel Rohrbach, Président ad-intérim de la Commission des finances**

*Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,*

*J'ai tout d'abord une information importante concernant la présidence de la Commission des finances.*

*En effet M. Eugène Roscigno, Président, est atteint gravement dans sa santé. Il doit subir une opération importante; une greffe de reins qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mai, vous avouerez que pour un socialiste..... mais nous lui pardonnons bien volontiers!*

*Jusqu'à son opération et bien sûr lors de la convalescence qui suivra, M. Roscigno doit se ménager, ce qu'il a beaucoup de peine à faire mais il ne pourra assurer la tenue des rapports ou de l'étude des comptes. M. Roscigno participera toutefois autant qu'il le pourra à nos débats, mais ne soyez pas surpris s'il nous abandonne avant la fin de nos séances.*

*Je présiderai et rapporterai donc à sa place en ne manquant pas de vous donner de ces nouvelles.*

*Eugène, nous te souhaitons un prompt rétablissement et penserons à toi, à Isabelle ainsi qu'à tes enfants et ta famille lors de ces moments difficiles. Tu sais que tu peux et pourra compter sur l'aide et le soutien de nous tous.*

### **Position de la Commission des finances sur les préavis déposés ce soir.**

#### **PRÉAVIS N° 13-2012**

#### **Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Madame Ludomilla COVI**

*La commission a été informée d'un petit problème avec la justice de paix concernant les délais donnés par celle-ci sur l'acceptation ou le refus éventuel. Celui-ci se monte à 20 jours et sans nouvelles de notre part, elle considère que nous acceptons selon la loi sur les communes sous bénéfice d'inventaire. En effet, il n'y a aucun risque pour nous. Ce délai est bien évidemment trop court et de nombreuses communes ne peuvent le respecter.*

*La commission vous propose donc de le traiter directement ce soir au point N° 16 sans avoir de discussion préalable et ceci exceptionnellement.*

*La Commission des finances reviendra sur le problème des délais donnés par le Canton si elle en a le temps d'ici juin, mais probablement à la rentrée de septembre.*

**PRÉAVIS N° 14-2012****Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Préfaully/Blancherie**

*Ce préavis est en tout point identique au Préavis intercommunal N° 3-2011 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline déposé en septembre 2011.*

*Le financement de ce préavis n'était pas prévu au plan des investissements ni au budget.*

*Il n'y aura pas d'incidences financières quant à son fonctionnement.*

*La part de Renens est de 30,37%, elle est basée sur une clé de répartition de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge qui date de 1969.*

*Selon les informations données par finances, la clé de répartition est en à nouveau en discussion, mais pour l'instant aucune décision n'est prise.*

*Je n'ai pas consulté les statuts de l'association, mais il est probable que les décisions se prennent à la majorité des communes, ce qui nous impose quasiment d'accepter ou en tout cas d'en subir les incidences financières. Il serait souhaitable que la commission ad'hoc nous en dise plus à ce sujet.*

***Au vote, la commission accepte les incidences financières de ce préavis à l'unanimité moins une abstention.***

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

**7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

Mme la Présidente demande si la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire a des communications à transmettre.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

**8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)**

Mme la Présidente demande si la Commission des affaires régionales et intercommunales a des communications à transmettre.

- **Mme Irina Krier, Présidente de la CARIC**

**Rapport de la rencontre entre la CARIC et le service de l'accueil de jour des enfants.**

*La CARIC s'est réunie le 14 mars 2012 au centre de la sécurité sociale à Renens de 19h30 à 21h. Etaient présents Dominique Perret, Didier Vienet et Irina Krier, présidente-rapporteuse.*

*Le thème de la rencontre était le réseau d'accueil de jour de Renens et des environs, et nous avons rencontré Monsieur Rouyet, municipal à la sécurité sociale, et Mme Curchod, directrice des Tournesols et Globes Trotteurs et coordinatrice de l'enfance à la commune. Il s'agissait de défricher un peu ce sujet auquel la CARIC s'intéresse, en raison de l'apparente différence entre les réseaux d'accueil de jour d'une part et l'organisation géographique d'autre part qui fait que l'Ouest Lausannois est à présent une seule grande agglomération avec des villes qui se touchent, et qui d'ailleurs s'organisent déjà en une seule entité pour la Police, l'aide sociale, etc.*

*En introduction, il a été dit que bon nombre d'informations se trouvent sur les sites de la FAJE.*

*En plus du réseau Renens-Crissier, il existe dans l'Ouest l'AJESOL (réseau de St Sulpice, Chavannes-près-Renens, Ecublens), le réseau de Bussigny-Villars Ste Croix, tandis que Prilly est plutôt associé à des communes au nord.*

*Un exposé de l'histoire de la formation des différents réseaux permet de comprendre comment on en est arrivés là : en 2008, le règlement de la FAJE est ratifié, et les communes veulent bénéficier de l'aide cantonale le plus tôt possible, pour laquelle il faut se constituer en réseaux. Renens, qui partage déjà quelques structures avec Crissier, constitue un réseau directement et démarre début 2009. Le municipal à l'époque se rapproche d'autres villes, mais celles-ci ne sont pas prêtes et donc elles démarreront leur propre réseau plus tard (AJESOL et Bussigny-Villars Ste Croix). Plusieurs garderies sont intégrées au réseau Renens-Crissier, c'est un réseau mixte avec des structures privées de deux communes, qui nécessite déjà un gros travail de coordination pour communaliser les structures.*

*Il faut aussi savoir qu'il existe une très grande disparité de participation aux frais entre les communes même à l'intérieur du réseau AJESOL due à la disparité des revenus des habitants. La FAJE fédère les réseaux mais les conseille aussi et a un droit de regard sur les barèmes, qui sont progressifs en fonction des revenus, mais à travers le canton il y a des dissimilarités.*

*A travers le canton de Vaud, il existe des petits réseaux comme des grands, celui de Lausanne comprend un bassin de population énorme, tandis que dans des zones moins peuplées il existe des réseaux avec des dizaines de communes mais très peu de structures sur un grand territoire.*

*Le canton finance 22% de la masse salariale, ce qui représente 17-18% des coûts. Le poids principal repose sur la commune et les parents ou les partenaires privés (employeurs par exemple). Le canton alloue aussi une aide au démarrage des structures, par exemple des APEMS.*

*La FAJE a la volonté d'être transparente et doit remettre un rapport au canton en Juin, sur ses activités 2008-2011. Ainsi, il s'agit d'informer sur l'offre, la demande et sa répartition sur le canton, les tarifs, et autres sujets importants. A Renens, par exemple, on peut s'interroger s'il suffirait de résorber les listes d'attentes ou s'il faudrait plus, etc. On s'interroge aussi sur la taille optimale des réseaux, par exemple faudrait-il rester avec un réseau regroupant 30'000*

*personnes à Renens-Crissier ou augmenter?*

*Après cette introduction sur le fonctionnement général, un dialogue est engagé entre les responsables municipaux et la CARIC, dont je résume la teneur essentielle sous forme de questions-réponses :*

*Municipalité : Pourquoi cette démarche de la CARIC?*

*CARIC : le constat que la géographie de la région et la structure pour la police, l'aide sociale, ne suivent pas la même structure que l'accueil de jour, et l'interrogation de savoir s'il n'y aurait pas intérêt à élargir, particulièrement pour les mamans de jour.*

*Municipalité : Il n'y aurait pas forcément intérêt à agrandir puisque le manque de place est le même partout, et que du coup les personnes de la commune même sont avantagées même lorsque les réseaux sont partagés. A Renens, par exemple, les gens de Crissier passent après vu les listes d'attentes.*

*CARIC : Mais pour les mamans de jour, la question est un peu différente. L'organisation est plus informelle et s'il existe des barrières administratives qui font qu'une dame de Chavannes ne peut pas garder des enfants de Renens, on n'encourage pas à se déclarer.*

*Municipalité : Selon les modalités de la FAJE, l'accueil collectif et l'accueil familial doivent être ensemble. Donc il n'y a pas de possibilité de joindre juste les accueils familiaux de jour. Mme Curchod reconnaît qu'en principe il pourrait avoir plus de souplesse et que c'est une réflexion intéressante.*

*CARIC : Y a-t-il des contacts entre les réseaux?*

*Municipalité : Il existe des colloques de temps en temps mais rarement. On est peu concernés par les rapports inter-réseaux parce que le problème principal est le manque de place donc chaque réseau a déjà ses propres problèmes. Les lieux d'accueil de la petite enfance ne sont pas une obligation, mais on pourrait peut-être améliorer la situation si c'était comme le système scolaire.*

*CARIC : Est-ce que la commune recherche activement des mamans de jour? Est-ce qu'elles ont de la facilité à trouver les enfants à accueillir?*

*Municipalité : Oui, la stratégie est de développer ce côté-là. Mais cela demande du personnel pour coordonner et il n'y a qu'une personne à 80% et une autre à 40% pour gérer 43 accueillants qui ont en tout 160 places. Ils développent aussi des rencontres entre accueillantes. Mais il y a un manque de place surtout pour les bébés aussi pour l'accueil en milieu familial. On va vers une augmentation mais la coordinatrice et le secrétariat sont au maximum de leurs capacités, et les parents deviennent exigeants.*

*CARIC : Y aurait-il selon vous possibilité de faire des économies d'échelle?*

*Municipalité : Jusqu'à un certain point mais au-delà d'une taille critique il faudrait un très gros service hiérarchisé comme celui de Lausanne. Si on faisait une fédération de l'Ouest ou même une fusion ça serait plus simple mais ici le point important est le canton. Tant qu'il n'y a pas un système se rapprochant de celui de l'école à l'échelle de la commune c'est difficile de faire quelque chose.*

*CARIC : Puisqu'il faut que le canton agisse, comment la municipalité relaie-t-elle la pression vers le canton?*

*Municipalité : Les municipaux en parlent à la presse, aux députés, certains sont députés et*

donc sont encore plus motivés.

*Municipalité* : Les relations entre les réseaux ne sont pas très faciles. Par exemple, le foyer Ste Famille a été intégré récemment, mais des enfants d'autres réseaux y étaient gardés. On a donc approché les autres réseaux pour participer, mais la réponse a été négative. Les parents et enfants ont donc perdu leurs places. Un autre problème général est qu'il est difficile de trouver du personnel formé.

*CARIC* : Quid de la démarche des crèches low cost avec du personnel moins formé?

*Municipalité* : Anne Curchod souligne que le développement de l'enfant est trop important pour être négligé et que la formation professionnelle des accueillantes est importante. Il faut un investissement important à ce moment-là pour éviter des problèmes par la suite. Une éducatrice peut être responsable de 5 bébés, ou 7 petits entre 1.5 et 3 ans, ou 10 entre 2.5 ans et l'école enfantine. La tendance est d'augmenter ces chiffres mais ce n'est pas très bien. Il a été introduit un apprentissage il y a peu, 1 par structure. A la Farandole il y a en a 2 ou 3 pour 62 enfants, mais cela demande un soutien du personnel. On contribue donc à la formation et à présent la FAJE subventionne aussi 20% des apprentis.

*CARIC* : Quelle formation pour les mamans de jour?

*Municipalité* : Toute personne peut devenir accueillante en milieu familial, il y a une formation de 3 soirs par an et une formation continue à la commune, et au canton 2 soirées par an. Au départ le dossier est constitué sur l'accueillante et la famille, la coordinatrice contrôle au fur et à mesure et peut aussi venir à l'improviste, et peut servir de médiatrice.

*CARIC* : La situation préoccupe-t-elle les gens qui déménagent?

*Municipalité* : Oui, certains choisissent de ne pas déménager. Les principales préoccupations sont le logement, les garderies et les transports.

*CARIC* : Qu'en est-il des 4 Saison à Préfaully, garderie privée qui voulait ouvrir récemment?

*Municipalité* : Un couple essaie d'ouvrir un lieu d'accueil. Maintenant il semble que c'est une garderie pour les 2-4 ans (10 places) et 9 qui vont à l'école enfantine à côté. L'inauguration des lieux était fin Janvier, pour une ouverture le 6 février, mais les conditions n'ont pas été réunies. Ils voulaient accéder au réseau et ouvrir 36 places (incluant des places APEMS) mais ça aurait fait un déficit de 360'000 Fr auquel on ne pouvait pas faire face. Les locaux permettent en effet ce nombre de place.

*CARIC* : Pourquoi les barèmes de l'accueil familial de jour sont différents et s'arrêtent beaucoup plus bas que ceux des garderies?

*Municipalité* : C'est aussi une raison historique, ils n'ont pas été revus pendant longtemps.

La CARIC conclut que comme la FAJE va rapporter en juin, il est pertinent d'attendre ses conclusions. Cependant, la CARIC compte se renseigner davantage sur la situation de l'Ouest lausannois grâce aux documents fournis par la municipalité et internet, afin de garder le conseil communal informé. Il s'agit de pouvoir se préparer à recevoir les conclusions de ce rapport et éventuellement proposer des actions à sa suite.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les Communications de la CARIC.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion tout en remerciant Mme Irina Krier ainsi que tous les membres de la commission.

**9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal**

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente rappelle qu'il reste très peu de séance du Conseil communal d'ici au 30 juin pour venir rapporter.

**10. Développement du postulat de Mmes Irène Frei-Premet et Véronique Bovey-Diagne intitulé "Soutenons la biodiversité à Renens"**

Mme la Présidente prie Mme Irène Frei-Premet de venir développer son postulat

*Soutenons la biodiversité à Renens*

*Comme annoncé lors du conseil communal du 23 février 2012, le groupe des verts désire présenter un postulat pour l'amélioration de la biodiversité.*

*De façon paradoxale, on sait que la ville offre un éventail de milieux variés, qui permettent à la faune et à la flore de s'y développer et qu'elle abrite également des espèces protégées ou rares. Des lieux comme des toitures, des balcons, des jardins, des prairies, des parcs et espaces verts deviennent des lieux de vie où les espèces sont diversifiées et peuvent circuler. Cette richesse dans la ville n'est possible que si on prend conscience de cette nature et que, de ce fait, on se donne les moyens de lui offrir un peu de place.*

*Nous savons que la Commune est déjà bien impliquée et fait beaucoup dans ce secteur : On s'en rend compte en parcourant l'excellente brochure « nature en ville », réalisée en 2002, en visitant le site internet du service Environnement-Maintenance où on peut voir qu'un concept de plantation indigène a été mis sur pied, sans engrais ni traitement phytosanitaire ; l'entretien et le remplacement des arbres sont aussi particulièrement pris en compte, ce qui a également fait l'objet d'une brochure « L'arbre citoyen renanais » en 2010.*

*A l'échelle du SDOL, un inventaire de la biodiversité est en cours. Il sera bientôt disponible.*

*Notre postulat a pour but **d'intensifier la mise en œuvre des mesures pour la biodiversité** qui étaient recommandées dans la brochure précitée et de mettre en valeur l'inventaire de la biodiversité dans l'ouest lausannois, bientôt disponible.*

*Il faut relever que c'était la Commune qui avait demandé cette étude et avait dégagé des fonds dans ce but.*

*En résumé, des actions peuvent être entreprises dans plusieurs secteurs :*

1) *sur le terrain directement au niveau des espaces publics : squares, préaux, bords de route, etc, peuvent être améliorés du point de vue biologique afin de relier entre eux des couloirs verts déjà préexistants et d'en créer des nouveaux pour compléter le réseau. De même, des actions ciblées pour la protection de la faune (l'avifaune, l'entomofaune, les chauves-souris, etc..) et de la flore par des poses de nichoirs, végétalisation de murs et grillages. La faisabilité de remise à ciel ouvert et de revitalisation des cours d'eau pourrait aussi prendre place dans le projet.*

2) *Au niveau du public : Un travail d'information, de sensibilisation de la population et de promotion de la « nature en ville » est essentiel car c'est un élément-clé dans la réussite du projet. Ceci doit se faire au niveau du public, des gérances et des concierges d'immeubles ainsi que des propriétaires privés.*

3) *Au niveau du service Environnement-Maintenance, il est utile que les employés, à tous les niveaux, bénéficient d'une formation continue appropriée. Par ailleurs, dans le service il y a plusieurs personnes-ressource dont les talents peuvent être valorisés.*

*Afin d'assurer la pérennité de l'effort communal et de renforcer encore la place de la nature en ville,*

*1- Nous demandons un bilan de l'état des lieux 10 ans après la parution de la brochure qui contenait d'excellentes propositions. Ceci donnera un aperçu de ce qui a pu être mis en œuvre, et doit encore être accompli.*

*2- Nous souhaitons prendre connaissance des critères qui sont utilisés par le service Environnement-Maintenance et de la manière dont ils sont pris en compte dans le travail quotidien. Sur cette base, ils pourront si nécessaire être modifiés.*

*3- Nous désirons savoir s'il existe une charte écologique de la commune et/ou quelle est la ligne directrice de la commune dans ce domaine. A défaut, nous demandons qu'une telle charte soit édictée ou au minimum qu'un programme d'entretien des espaces verts satisfaisant aux critères du développement durable soit établi.*

*4- Nous demandons que le service Environnement-Maintenance étudie la possibilité d'entreprendre une démarche de certification des efforts fournis en faveur de l'écologie et du développement durable afin de doter la commune d'un outil de poids dans ses transactions futures avec les entreprises, propriétaires privés et gérances.*

*Relevons encore que juste avant d'envoyer le postulat, nous avons pris connaissance, en lisant le journal « Le Temps » du 16 mars et le « 24heures » du 19 mars que Lausanne est en train de se doter d'un « plan directeur nature ». Cela va dans le sens souhaité et nous estimons que Renens se doit de participer activement à développer la biodiversité du canton.*

*En conséquence, nous demandons à la Municipalité d'étudier ce qui précède.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt du postulat de Mmes Irène Frei-Premet et Véronique Bovey-Diagne.

- **M. Roland Divorne, PLR**

*Mesdames, Messieurs,*

*Ce soir nous allons entre autre traiter le préavis 11-2012 et allons prendre un certains de décisions au sujet des postulats et motions en suspens au 30 juin 2011. Cet excellent travail de la Commission de gestion a un air nostalgique et touchant.*

*Certains de ces sujets sont dépassés car abordés d'une autre façon voire pas avec les même mots ni idées.*

*Dans ce préavis N° 11-2012, on sent flotter un nuage de période électorale ainsi qu'un intérêt à faire perdre du temps à un Conseil qui a certainement beaucoup d'autres chats à fouetter, même si le terme est plus populaire que correct, surtout pour celles et ceux qui, comme moi, sont membres de la SVPA.*

*J'ai bien lu que 5 membres sur 13 de la Commission de gestion ont participé à la séance, 3 membres de la Municipalité et les postulants au nombre de 3, soit un total de 11 personnes.*

*Le rapport de la Commission est clair et précis. Une liste résumée des actions qui «peuvent être entreprises afin d'intensifier la mise en œuvre des mesures pour la biodiversité est une véritable démonstration de redondance en matière de mesures à prendre pour contrôler les mesures qui ont déjà été prises !*

*De la brochure « Nature en Ville », sur le sujet aux instructions données au service des parcs et promenades, de la formation des jardiniers de la Ville de Renens à un certificat de compétence reconnu sur l'ensemble de la planète, du manque de confiance affiché à l'égard de toutes celles et ceux dont c'est le quotidien et la mission, il y a manifestation de quoi irriter ces derniers.*

*Il y a certainement des sujets plus actuels à empoigner à deux mains que ce sujet qui, aussi noble soit-il, est sur les rails et doit suivre son bonhomme de chemin assisté par la compétence de ceux qui ont reçu la mission de mettre en œuvre les décisions prises.*

*Le PLR de Renens a aussi de l'intérêt pour le phytosanitaire durable il soutient les efforts entrepris mais il fait toute confiance à celles et ceux qui sont responsables de la mise en œuvre et du suivi de cet important dossier.*

*Par conséquent, le groupe PLR recommande au Conseil communal de refuser ce postulat, pour cause de redondance parlementaire.*

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Juste rappeler que les prochaines élections communales auront lieu en 2016, donc tous les groupes auront le temps de déposer des postulats, motions et interpellations électoralistes. Ce serait un peu malheureux de la part des Verts de déposer un postulat électoraliste à cinq ans des prochaines élections. Cela étant dit, je pense que c'est un sujet extrêmement important comme il l'a été dit tout-à-l'heure. D'autres villes plus importantes que Renens sont en train de prendre des mesures en la matière.*

*C'est un postulat, nous demandons juste de savoir ce qui se passe en la matière. Il y a eu un certain nombre de choses qui ont été faites. Nous aimerions juste savoir ce qu'il a été fait*

*jusqu'à maintenant et ce qui pourrait être fait dans le futur. J'invite donc le Conseil communal a accepté ce postulat. Merci.*

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Je n'ai pas un passé de diplomate mais je vais essayer de mettre tout le monde d'accord. J'aimerais dans un premier temps remercier Mmes Irène Frei-Premet et Véronique Bovey Diagne pour le dépôt de ce postulat car il est vrai que ce sont des sujets qui nous tiennent à cœur. Moi-même et le service "Environnement-Maintenance" au complet faisons de la biodiversité un de nos thèmes principaux et ce depuis plus de 10 ans. Donc, j'ai repris tout ce qui avait été fait par mon prédécesseur.*

*Si nous prenons, comme vous le dite, en référence la brochure "Nature en ville" qui date de 10 ans. Si nous faisons un inventaire des mesures prescrites et des mesures réalisées, c'est avec satisfaction que nous pouvons dire qu'il n'y en a que peu qui sont restées au stade de l'intention mais qui ont été bel et bien réalisées. Par exemple, le service "Environnement-Maintenance" a construit une soixantaine de nichoirs qui ont été posées un peu partout au travers de la Commune, chaque nouvelle plantation se fait principalement avec des essences indigènes, nous avons des installations de gazon, de prairies fleuries qui font partie de tous les aménagements de la Commune. Dans les forêts, nous laissons des tas de bois pour la faune et pour les insectes. Puisque vous en parlé aussi, vous savez qu'il y a eu un postulat pour des ruchers; ces ruchers sont en finition de construction et je pense qu'au prochain Conseil je pourrai vous annoncer avec plaisir que la production du miel labellisé "Renens" sera en route.*

*J'ajouterai encore une chose concernant la brochure "Nature en ville" qui a 10 ans, il est prévu au budget 2012 qu'une nouvelle brochure voie le jour, nous pourrons dès lors remettre au goût du jour ce qui a été fait en 2002.*

*Finalement, au vu de ce qui précède, je propose que le postulat soit transmis à une commission afin que nous puissions vous expliquer tout ce qui a été fait et tout ce que nous comptons faire. Ensuite nous laisserons le Conseil décider s'il est transmis à la Municipalité et s'il fera l'objet d'un préavis ultérieur.*

### **Mme la Présidente**

*Normalement la demande d'une transmission à une commission devrait provenir du Conseil et non de la Municipalité. Est-ce qu'une personne du Conseil souhaite demander la création d'une commission ou est-ce que nous passons directement au vote ?*

- **Mme Marianne Huguenin**

*Tant la Municipalité que le Conseil peut faire une demande de commission. Par contre cette demande de commission doit être approuvée par un dixième des membres du Conseil communal.*

La proposition de M. Jean-Marc Dupuis de renvoyer le postulat à une commission est votée.

La proposition de renvoyer ce postulat à une commission est acceptée.

Les 8 commissaires suivants sont désignés.

Parti socialiste : M. Gian-Luca Ferrini  
M. Victoria Ravaioli

UDC : M. Rolf Kung

Fourmi rouge: M. Vincent Keller  
M. Reza Safai

PLR: Mme Florence Widmer  
M. Jacques Berthoud

Les Verts : Mme Véronique Bovey Diagne

Mme la Présidente demande à M. Jean-Marc Dupuis s'il est possible d'inviter également Mme Irène Frei-Premet. Il lui est répondu par la positive.

*Comme le veut l'usage il appartient à la première personne nommée de convoquer tous les commissaires afin de fixer une date. Cette tâche incombera donc à M. Gian-Luca Ferrini. Je vous invite donc à voir au terme de cette séance toutes les personnes nommées pour cette commission afin de fixer une date*

#### **11. Préavis N° 8-2012 – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Pascal Golay intitulé "Encourageons les voitures électriques"**

Mme la Présidente prie M. Pascal Golay, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

**M. Pascal Golay, Président de la Commission**, donne lecture de son rapport.

*La commission s'est réunie le mardi 13 mars 2012 au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Irina Krier, Eric Aeschlimann, Gian-Luca Ferrini, Nicolas Freymond, Aso Piroti, Reza Safai et Pascal Golay, président-rapporteur. M. Jérôme Tendon était absent.*

*La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et Travaux, M. Jean-Marc Dupuis, Municipal Bâtiments et Environnement ainsi que M. Alain Peneveyre, chef de service Environnement-Maintenance et M. Frédéric Schweingruber, Responsable Développement durable.*

**Préambule :**

*Vu l'aspect commun des trois préavis 08-2012, 09-2012 et 10-2012, la commission a décidé à l'unanimité de traiter ces trois préavis comme un seul, en séance unique (un seul jeton de présence) et avec un seul rapport qui sera toutefois séparé en trois afin de pouvoir faire voter les conclusions de façon individuelles selon l'ordre du jour.*

*La commission a désigné M. Pascal Golay comme Président-Rapporteur.*

*Suite à la présentation de la Municipalité et aux questions posées par la commission, il ressort que l'usage de la voiture électrique est actuellement beaucoup trop confidentiel pour prévoir et construire des bornes de chargement en ville.*

*D'autre part, la plupart des véhicules électriques sont actuellement la propriété d'entreprises ou de collectivités publiques qui n'ont pas besoin de sites de chargement décentralisés, la demande est donc quasi nulle.*

*La Municipalité reste toutefois attentive aux développements futurs des modes de transport, qu'ils soient soit électriques aux autres, notamment en analysant l'usage de la borne installée « En Bellevue » ou des deux nouveaux véhicules électriques du SIE.*

*La Municipalité veut toutefois promouvoir l'usage de l'électricité avec par exemple des subventions sur les vélos ou scooters électriques (36 demandes en 2011 et bien plus prévus pour 2012).*

*Le postulant accepte la réponse de la municipalité et remercie cette dernière pour ce préavis détaillé.*

*La commission accepte à l'unanimité les conclusions de ce préavis.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 8-2012.

La parole n'étant pas demandée, Mme La Présidente clôt la discussion et demande à M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 8-2012 de la Municipalité du 30 janvier 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Pascal Golay intitulé "Encourageons les voitures électriques".

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission.

**12. Préavis N° 9-2012 – Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Eric Aeschlimann intitulé "Produire du courant propre: photovoltaïque et éolien"**

Mme la Présidente prie M. Pascal Golay, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

**M. Pascal Golay, Président de la Commission,** donne lecture de son rapport.

*La commission s'est réunie le mardi 13 mars 2012 au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Irina Krier, Eric Aeschlimann, Gian-Luca Ferrini, Nicolas Freymond, Aso Piroti, Reza Safai et Pascal Golay, président-rapporteur. M. Jérôme Tendon était absent.*

*La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et Travaux, M. Jean-Marc Dupuis, Municipal Bâtiments et Environnement ainsi que M. Alain Peneveyre, chef de service Environnement-Maintenance et M. Frédéric Schweingruber, Responsable Développement durable.*

*Suite à la présentation de la Municipalité et aux questions posées par la commission, il ressort que techniquement, pour être efficace une éolienne doit être la plus haute et la plus large possible. Une éolienne domestique de moins de trois mètres n'a donc que peu de rentabilité, donc d'intérêt.*

*La Municipalité préfère se concentrer sur le solaire, avec notamment des projets de pose sur le collège du 24-Janvier, voir d'autres bâtiments. Une étude et un référencement des toits susceptibles de recevoir des panneaux sont actuellement en cours.*

*Un commissaire demande si un partenariat avec des projets de fermes d'éoliennes a été envisagé. Il est répondu que non, le problème de ces fermes n'est pas le financement mais les autorisations. Par contre des partenariats avec le photovoltaïque sont envisagés, notamment avec RER (Romande Energie Renouvelable).*

*Le postulant accepte la réponse de la Municipalité.*

*La commission accepte à l'unanimité les conclusions de ce préavis.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 9-2012.

La parole n'étant pas demandée, Mme La Présidente clôt la discussion et demande à M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

## *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 9-2012 de la Municipalité du 30 janvier 2012,  
 Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,  
 Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Eric Aeschlimann intitulé "Produire du courant propre : photovoltaïque et éolien".

Le préavis est accepté à l'unanimité.

### **13. Préavis N° 10-2012 – Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Irina Krier intitulé "Chauffer efficace? Pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne"**

Mme la Présidente prie M. Pascal Golay, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

**M. Pascal Golay, Président de la Commission,** donne lecture de son rapport.

*La commission s'est réunie le mardi 13 mars 2012 au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Irina Krier, Eric Aeschlimann, Gian-Luca Ferrini, Nicolas Freymond, Aso Piroti, Reza Safaï et Pascal Golay, président-rapporteur. M. Jérôme Tendon était absent.*

*La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et Travaux, M. Jean-Marc Dupuis, Municipal Bâtiments et Environnement ainsi que M. Alain Peneveyre, chef de service Environnement-Maintenance et M. Frédéric Schweingruber, Responsable Développement durable.*

*Suite à la présentation de la Municipalité et aux questions posées par la commission, il ressort que l'usage de la thermographie aérienne n'est pas la solution la plus appropriée pour établir un diagnostic énergétique, ni pour son prix, ni pour son efficacité. Elle apporte par contre un grand apport publicitaire qu'il faudra savoir compenser d'une autre manière. La postulante aimerait que l'impulsion aille plus de la commune aux propriétaires que l'inverse.*

*Cela dit, la Commune doit se conformer aux nouvelles lois sur l'énergie et souhaite établir des bilans énergétiques sur les biens communaux.*

*La Ville souhaite également encourager les propriétaires, notamment par des subventions provenant du fonds de développement durable en vue d'établir des CECB (Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments) et des travaux importants issus du résultat de ces CECB.*

*La postulante accepte la réponse de la municipalité.*

*La commission accepte à l'unanimité les conclusions de ce préavis.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 10-2012.

- **Mme Irina Krier, Les Verts**

*Merci Mme la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,*

*C'est un sujet qui me tenait vraiment à cœur car je pense que les économies d'énergie sont aujourd'hui incontournables. Nous nous rendons bien compte que les prix de l'énergie augmentent, que l'usage des ressources devient critique et je pense qu'il est vraiment important d'agir au niveau des collectivités publiques.*

*Maintenant, je suis très heureuse de voir que mon postulat a peut-être pu encourager ce genre de démarche, du moins appuyer l'intérêt que nous avons au Conseil communal de voir la Commune encourager les économies d'énergie et je pense qu'effectivement les CECB sont une bonne manière d'approcher les maisons à titre individuel et ont fait leur preuve. Je suis très contente qu'il y ait du subventionnement pour ceci.*

*Maintenant, ainsi qu'il l'a été dit en commission, je pense que l'idée de ce postulat est aussi de faire un diagnostic et de pouvoir aussi avoir une vision plus large au niveau de la Commune, de faire un état des lieux. Et pour moi, ceci n'est pas vraiment présent dans la démarche actuelle car celle-ci va uniquement du propriétaire à la Commune et seulement si le propriétaire est déjà intéressé. Donc, je souhaiterais encourager la réflexion sur des manières d'établir un diagnostic, par exemple au niveau des bâtiments. Je pense notamment aux locataires qui n'ont pas vraiment de moyen de savoir où en est leur bâtiment. Je suis vraiment contente des mesures qui sont déjà prises, mais à mon avis il faudrait également envisager quelque chose qui permette vraiment de faire un diagnostic.*

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mme La Présidente clôt la discussion et demande à M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 10-2012 de la Municipalité du 30 janvier 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**D E C I D E**

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Irina Krier intitulé "Chauffer efficace ? Pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne".

Le préavis est accepté à une très large majorité moins quelques abstentions.

Mme la Présidente remercie M. Pascal Golay ainsi que tous les membres de ces 3 commissions.

- 14. Préavis N° 11-2012 – Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2011 – Réponse de la Municipalité aux interventions suivantes: Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 05 octobre 2006 / Postulat de M. Roland Divorne relatif à la Grange, du 06 septembre 2007 / Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 07 juin 2007 / Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informer pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008 / Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009 / Postulat du Groupe "Les Verts" et de Mme Irène Frei intitulé "Des coursiers à vélo à Renens. Un élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre Ville?", du 21 janvier 2010**

Mme la Présidente prie Mme Rosana Joliat, Présidente de la Commission de Gestion, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

**Mme Rosana Joliat, Présidente de la Commission de Gestion, donne lecture de son rapport.**

*La Commission de gestion chargée d'étudier le préavis N° 11-21012 **Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2011** s'est réunie le lundi 5 mars 2012.*

*La commission de gestion était représentée par : Mesdames Danielle Ayer, Nadia Carota Elodie Golaz Grilli, Victoria Ravaioli, Simone Szenyan-Reymond, ainsi que Messieurs Jean-Pierre Leyvraz, Gérard Duperrex et Madame Rosana Joliat, présidente-rapporteuse. Malgré les nombreux excusés de la commission de gestion (5 sur 13 membres), tous les groupes parlementaires étaient représentés.*

*Les membres de la commission de gestion ont été accueillis par Madame la Syndique Marianne Huguenin et une délégation municipale composée de Messieurs les conseillers municipaux Jean-François Clément et Jean-Marc Dupuis. Le secrétaire municipal, Monsieur Jean-Daniel Leyvraz, était excusé.*

*Madame Irène Frej, Messieurs Roland Divorne et Daniel Rohrbach, postulants ont également répondu présent à cette séance. D'autres motionnaires ou auteurs de postulats ont passé le relais à des représentant de la commission de gestion ou n'ont pas revendiqué de position quant à leur postulat/motion.*

*En préambule, la commission remercie à la fois la Municipalité, pour la qualité de son rapport, ainsi que pour les réponses données et les postulants/motionnaires présents ou représentés pour leur commentaire et position quant à leur demande.*

*Autrefois, la Municipalité se contentait de transmettre une liste avec les motions, puis les postulats (dès 2005) en suspens. Dès 2009, la Municipalité a décidé de présenter un préavis sur les objets en retard. Contrairement aux dernières éditions de cet exercice, ce préavis n'a pris place dans le calendrier des préavis qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 étant donné la mise en place de la nouvelle législature.*

*La commission d'étude a pris les objets en suspens l'un après l'autre :*

***📌 Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006***

***Rappel*** : le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser le délai de réponse de ce postulat.

*Le postulant n'a pas trouvé de véritable solution dans la réponse municipale. Il s'étonne que la Municipalité n'ait pas voulu faire une seule fois le test, il déplore qu'aucune systématique ne soit faite à ce sujet.*

*Malgré les nouvelles explications et demandes du postulant, la Municipalité estime qu'il n'y aura aucun gain de temps et par conséquent il faudra la plupart du temps envisager une manière quasi systématique, selon les préavis, augmenter le poste des « divers & imprévus ». Tout comme indiqué dans sa réponse, la Municipalité ne souhaite pas modifier sa manière de présenter ses préavis.*

*L'auteur du postulat ne souhaite pas s'acharner sur le sujet, il accepte malgré tout la réponse de la Municipalité.*

***📌 Postulat de M. Roland Divorne relatif à la Grange, du 6 septembre 2007***

***Rappel*** : le Conseil communal avait accepté le 3 décembre 2009 que le délai soit reporté en 2011.

*Le postulant a pris acte de la réponse de la Municipalité qui précise, il est vrai, que suite à une expertise en 2008, des travaux visant à la sécurité des utilisateurs ont été entrepris assez rapidement. Dès lors, il a été prévu au plan des investissements 2013 un montant de CHF 1'000'000.- pour la réalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Grange, mais également de la Crèche le Tournesol.*

*Le postulant remercie la Municipalité d'avoir pris en considération son postulat qui a certainement été déclencheur pour la rédaction d'un futur préavis concernant les travaux*

de rénovation de la Grange et de la garderie le Tournesol. Il accepte la réponse de la Municipalité.

**➤ Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulée « Motion TL », du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL No7 à Renens, dans la boucle : La Croisée – Av. du 14-Avril – Pl. Nord de la gare – R. de Lausanne- La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé « Pour encourager la mobilité douce », du 1<sup>er</sup> novembre 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé « Prendre avec » (transports publics », du 3 septembre 2009**

La réponse municipale reprend en partie les éléments cités en décembre 2010 quant aux différents postulats restés encore en suspens : d'abord pour des raisons politiques, puis des problématiques financières.

Par contre, il faut prendre acte que la Municipalité de Renens a pu négocier avec les TL la gratuité des billets de transport pour les élèves de ses établissements scolaires – primaire et secondaire – se rendant dans divers musées, sites sportifs, spectacles, etc...hors de notre Ville et donner ainsi une perspective d'ouverture sur l'agglomération.

Les divers travaux liés au PALM et au SDOL ont également ralenti les réflexions quant à ces divers postulats concernant nos transports publics.

Selon sa réponse, la Municipalité s'engage donc à déposer en 2012 un préavis concernant ces diverses demandes relatives aux transports publics.

**➤ Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 7 juin 2007**

**Rappel :** Le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser le délai de réponse de ce postulat.

Une représentante de la commission a pu prendre contact avec le postulant, qui ne fait plus partie du Conseil communal.

Toutes les considérations présentées dans la réponse municipale ont démontré la difficulté d'un tel projet de fusion des communes. Il est vrai que les nombreux travaux intercommunaux permettent aux différentes municipalités de travailler de concert.

On pourrait résumer la position de l'intercommunalité et de la fusion, en expliquant que les communes de l'Ouest sont d'accord pour de longues fiançailles, mais que le mariage n'est pas pour demain !

L'ensemble de la commission de gestion accepte que la Municipalité classe ce postulat, tout en suggérant éventuellement que le Conseil communal reprenne le sujet ultérieurement par le biais d'un autre postulat.

**➤ Postulat de M. Roland Divorve intitulé "Informer pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008**

**Rappel:** Le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser le délai de réponse de ce postulat.

Le postulant aurait souhaité connaître la finalité de l'étude du projet mandaté par la Municipalité concernant les standards de communication et d'information quant à une Ville de plus de 20'000 habitants et depuis peu également chef-lieu de district.

La Municipalité souhaite encore faire une synthèse de cette étude et informe le postulant, ainsi que l'ensemble des membres de la commission d'étude, qu'un préavis sera déposé d'ici la fin de l'année 2012.

Le postulant accepte donc cette proposition et attend avec intérêt le contenu du préavis à venir.

**➤ Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009**

**Rappel:** Le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser le délai de réponse de ce postulat

Dans la réponse municipale, il est fait mention d'un travail de recensement qui s'échelonne sur la période de législature 2011-2016. Les points soulevés par le postulat seraient donc étudiés par le Service des Bâtiments-Domains, par le service des Travaux et le dernier point relatif à sa réalisation serait confié aux deux dicastères cités ci-avant.

D'autre part, la Municipalité nous fait part des prochains changements au niveau du Service de la population. En effet, suite au prochain déménagement de la PolOuest, ce service retrouvera l'espace et l'aménagement nécessaire pour l'accueil des usagers d'une Ville de 20'000 habitants. Un ascenseur pourra trouver place dans le prochain lifting du bâtiment concerné. Dès lors, il sera accessible à tous, personnes à mobilité réduite, employés ou usagers.

Pour les prochains chantiers, les aménagements pour les personnes handicapées font partie inhérente de leur planification.

Au contraire de la position municipale, la commission de gestion ne considère pas cette réponse comme acquise. Elle souhaite connaître plus en détail les projets de rénovation ou de remise aux normes. Elle voudrait qu'on désigne une personne à qui s'adresser pour signaler un problème. Elle déplore également la lenteur de ce travail et s'inquiète finalement de savoir que la planification dépendra des moyens financiers à disposition.

**➤ Motion Michel Brun relative au concept de cyberadministration et de la création d'un guichet unique, du 2 avril 2009.**

**Rappel:** Le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser le délai de réponse de ce postulat.

Comme le postulant n'est plus au Conseil communal, la commission de gestion reprend donc les termes de la nouvelle réponse municipale. Elle prend donc acte du prochain dépôt de préavis dans le courant de l'année concernant la refonte totale du site Internet et la mise sur pied du concept de cyberadministration et accepte donc la réponse émise par la Municipalité dans le présent préavis.

**📌 Postulat de Mme Line Rouyet relatif à une journée participative pour les jeunes de Renens, du 14 mai 2009.**

**Rappel:** Le Conseil communal avait accepté le 9 décembre 2010 de repousser le délai de réponse de ce postulat

La personne ayant déposé le postulat n'étant pas présente, la commission de gestion reprend donc le relais.

La Municipalité indique que diverses manifestations concernant le civisme, les activités politiques ont été organisées dans le cadre de thématiques « dîner quizz » l'année dernière.

L'ensemble des membres de la commission de gestion reste donc dans l'attente d'une prochaine réponse municipale par le biais d'un préavis.

**📌 Postulat du Groupe "Les Verts" et de Mme Irène Frei intitulé "Des coursiers à vélo à Renens. Un élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre ville ?", du 21 janvier 2010**

**Rappel:** Dans son préavis No 91-2010, la Municipalité avait laissé entendre que ce postulat trouverait une réponse fin 2011 ou début 2012.

La postulante étant présente a pris acte de la réponse municipale. Elle attend avec impatience les prochaines informations qui seront transmises par le groupe de travail constitué par l'Association Dring-Dring et le SDOL pour un tel développement sur l'ensemble du territoire de l'Ouest lausannois. Elle accepte donc cette réponse partielle.

La postulante, ainsi que les membres de la commission de gestion, revendiquent de revenir éventuellement sur le sujet par l'éventuel dépôt d'un nouveau postulat.

**📌 Postulat de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010.**

**Rappel:** Dans son préavis No 91-2010, la Municipalité avait laissé entendre que ce postulat trouverait une réponse fin 2011 ou début 2012.

La Municipalité dans sa réponse indique que la Direction concernée, soit « Urbanisme & Travaux », faute de ressources et de temps en 2011, n'avait pu fournir les éléments importants et nécessaires pour établir un projet de règlement. Dans la discussion générale, il a également été précisé que le Plan général d'affectation (communément abrégé PGA) n'est pas encore complètement terminé. Dès sa parution, il répondra dans un premier temps à de nombreuses interrogations relatives aux problématiques de la téléphonie.

La Municipalité propose donc à la commission de bien vouloir attendre le préavis municipal à venir qui répondra certainement à la thématique du postulat déposé par la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT). La commission de gestion approuve cette manière de faire.

@@@@@@@@@@@@

D'autres motions en suspens n'ont pas été citées dans le présent préavis. Pour étude complémentaire, la Municipalité a proposé des réponses écrites à la commission d'étude. Pour la bonne compréhension du présent préavis, la présidente-rapporteuse reprend donc les réponses de la Municipalité sous chaque intitulé. De plus, il a également été confirmé à la commission qu'à l'avenir le Secrétariat municipal établira systématiquement un tableau des motions et postulats de manière à ce que certains objets ne disparaissent pas.

Vu ce qui précède, la commission de gestion se doit donc d'amender les conclusions avec l'adjonction de ces deux motions.

La commission de gestion a étudié chaque motion d'une façon indépendante suite aux réponses données par la Municipalité lors de l'étude du préavis No 11-2012.

**➤ Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005.**

**Rappel :** Le 3 décembre 2009, le Conseil communal a accepté de repousser le délai de réponse à cette intervention « jusqu'au dépôt du préavis », un préavis général traitant de la politique du logement étant en cours.

Réponse municipale :

En mars 2010, la Municipalité a déposé un Rapport sur la politique du logement de la Ville de Renens, dans lequel ce sujet est simplement abordé.

Un report de délai a été rappelé dans le préavis No 91-2010 –Rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2010.

Le 13 octobre 2011, le Conseil communal a accepté le préavis No 4-2011 – Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés, construits ou rénovés avec l'aide de la pierre linéaire. Ce préavis n'a finalement pas traité ladite motion, en particulier parce que le sujet avait pris du retard à l'ARASOL, qui a dû prioriser la question des PC familles.

Par contre, les réflexions et travaux se sont poursuivis sur ce thème, tant dans le cadre de l'ARASOL (l'engagement d'un travailleur social "logement » pour prévenir les expulsions devraient se concrétiser ce printemps) que de l'Office du logement, qui travaille de son côté, en lien avec les partenaires possibles, sur une extension de l'offre de logement de secours. Une réponse à la motion de Mme Berseth & consorts est prévue pour cet automne au plus tard.

La commission de gestion prend acte de la réponse municipale et attend donc la réponse à cette motion qui devrait parvenir à notre législatif à l'automne prochain.

**➤ Motion Stöckli du 23 mars 1995 relative à la création d'une bibliothèque municipale et motion Dupuis du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque.**

**Rappel** : en date du 31 mars 2011, le préavis No 105-2011, a été amendé par le Conseil communal, lequel a refusé le classement ces motions.

Réponse municipale :

« La question de la bibliothèque-médiathèque au centre-ville sera étudiée dans le contexte de la Maison de la (des) culture(s), dont le projet a été porté à la prochaine législature ».

La Municipalité indique qu'aucun préavis ne sera déposé cette année concernant l'étude de la faisabilité d'une bibliothèque-médiathèque au centre-ville. Suite à la position municipale, la commission de gestion propose de laisser un nouveau délai de réponse pour cette motion.

@@@@@@@@@@@@

**Discussion générale de la commission de gestion**

La commission de gestion, tout comme lors de la précédente législature, est satisfaite de la teneur du préavis. Dans l'ensemble, la commission de gestion souhaite que les délais de réponses aux postulats et motions soient respectés, selon notre Règlement du Conseil communal soit : 6 mois pour un postulat et une année pour une motion. Il serait utile et judicieux que la Municipalité puisse annoncer quand elle aura du retard dans les réponses en attente.

En reprenant le rapport de l'année dernière, il nous semble que parfois le postulat ou la motion demandent énormément d'énergie pour obtenir une réponse rapide sous forme de préavis. Le Conseil communal doit aussi tenir compte que de simples questions, ou des propositions sous forme d'interpellation permettent d'obtenir également des réponses appropriées et éviterait dès lors de nombreux sujets en suspens.

En résumé, les réponses ont été acceptées aussi bien par les auteurs des postulats que par les membres de la commission de gestion pour les postulats de:

1. M. Daniel Rohrbach intitulé « Crédits d'investissement », du 5 octobre 2006.
2. M. Roland Divorve relatif à la Grange, du 6 septembre 2007.
4. M. Olivier Barraud intitulé « Ouest lausannois, horizon 2011+, du 7 juin 2007.
5. M. Roland Divorve intitulé « Informer pour mieux vivre à Renens », du 10 avril 2008.
9. Groupe « Les Verts » et de Mme Irène Frei intitulé « Des coursiers à vélo à Renens. Un élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre ville ? », du 21 janvier 2010.

Par contre, la commission de gestion ne souhaite pas classer le postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009.

La commission de gestion accepte tous les points dont la Municipalité souhaite repousser les délais de réponses.

*Avant le vote, la commission de gestion a dû amender les conclusions du préavis No 11-2012 suite aux motions non mentionnées dans le rapport initial de la Municipalité. Elle a donc voté à l'unanimité 3 amendements aux conclusions du préavis :*

**Amendement 1** - *La commission repousse le délai de réponse au postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2008.*

**Amendement 2** - *La commission repousse le délai de réponse à la motion Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005.*

**Amendement 3** - *La commission repousse le délai de réponse à la motion Stöckli du 23 mars 1995 relative à la création d'une bibliothèque municipale et à la motion Dupuis du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque*

*Au vote, la commission de gestion, désignée pour étudier ce préavis, a accepté à l'unanimité des membres présents les conclusions amendées et propose au Conseil communal de suivre sa proposition.*

Madame la Présidente informe qu'elle va d'abord ouvrir la discussion de manière générale sur ce préavis, puis par amendement. Ensuite de quoi les amendements seront votés et finalement les conclusions ou non amendées de ce préavis seront votées.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur le préavis N° 11-2012.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion générale sur le préavis N° 11-2012 et ouvre la discussion sur l'amendement N° 1 :

*« La commission repousse le délai de réponse au postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration du 22 janvier 2008 ».*

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur l'amendement N° 1 et ouvre la discussion sur l'amendement N° 2 :

*« La commission repousse le délai de réponse à la motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer du 29 juin 2005 ».*

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur l'amendement N° 2 et ouvre la discussion sur l'amendement N° 3 :

*« La commission repousse le délai de réponse à la motion Stöckli du 23 mars 1995 relative à la création d'une bibliothèque municipale et à la motion Dupuis du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque ».*

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur l'amendement N° 3 et donne la parole à la Municipalité à propos de ces 3 amendements.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Je souhaiterais remercier la Commission de gestion et sa Présidente pour ce travail. Cette procédure nous permet de faire le point, de considérer, avec l'accord des postulants et de la Commission, que certains postulats peuvent être classés et remettre le débat et le focus sur d'autres. La Municipalité accepte sans problème et sans discussion vos trois amendements et vous remercie à nouveau pour le travail effectué.*

Avant de procéder au vote des amendements, Mme la Présidente rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours aux conseillers l'entière liberté de voter sur le fond.

Amendement N° 1 : "La commission repousse le délai de réponse au postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration du 22 janvier 2008".

L'amendement N° 1 est accepté à l'unanimité

Amendement N° 2 :

« La commission repousse le délai de réponse à la motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer du 29 juin 2005 ».

L'amendement N° 2 est accepté à une large majorité moins quelques abstentions

Amendement N° 3 :

« La commission repousse le délai de réponse à la motion Stöckli du 23 mars 1995 relative à la création d'une bibliothèque municipale et à la motion Dupuis du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque ».

L'amendement N° 3 est accepté à une large majorité moins une abstention

Mme La Présidente prie Mme Rosana Joliat de procéder à la lecture des conclusions amendées.

### *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 11-2012 de la Municipalité du 13 février 2012,

Ouï le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## D E C I D E

**D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 30 juin 2011.**

**De considérer qu'il a été répondu aux postulats suivants :**

1. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement, du 5 octobre 2006.
2. Postulat de M. Roland Divorne relatif à la Grange, du 6 septembre 2007.
4. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Ouest lausannois, horizon 2011", du 7 juin 2007.
5. Postulat de M. Roland Divorne intitulé "Informé pour mieux vivre à Renens", du 10 avril 2008.
9. Postulat du Groupe "Les Verts" et de Mme Irène Frei intitulé "Des coursiers à vélo à Renens. Un élément dynamisant supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre ville ?", du 21 janvier 2010.

**D'accepter de repousser le délai de réponses des interventions suivantes :**

3. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL", du 15 juin 2006 / Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL N° 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée - Av. du 14-Avril - Pl. Nord de la Gare - R. de Lausanne - La Croisée, du 9 novembre 2006 / Postulat de Mme Rose-Marie Matti intitulé "Pour encourager la mobilité douce", du 1er novembre 2007 / Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Prendre avec" (transports publics), du 3 septembre 2009.
6. **Postulat de M. Olivier Barraud relatif à l'accessibilité des handicapés dans l'administration, du 22 janvier 2009.**
7. Motion de M. Michel Brun relative au concept de cyberadministration et de la création d'un guichet unique, du 2 avril 2009.
8. Postulat de Mme Line Rouyet relatif à une journée participative pour les jeunes de Renens, du 14 mai 2009.
10. Postulat de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) relatif aux supports des moyens de communications, du 24 juin 2010.
11. **Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005**

**12. Motion Stöckli du 23 mars 1995 relative à la création d'une bibliothèque municipale et à la motion Dupuis du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque.**

Le préavis **amendé** est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie Mme Rosana Joliat ainsi que les membres de la Commission de Gestion pour l'excellent travail.

**15. Préavis N° 12-2012 – Construction d'un terrain de football synthétique au Censuy**

Mme la Présidente prie M. Alberto Mocchi, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

**M. Alberto Mocchi, Président de la Commission,** donne lecture de son rapport.

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie mardi 6 mars 2012 au Centre Technique Communal, en présence des commissaires Mme Verena Berseth et MM. Antoine Steiner, Ali Korkmaz, Carlos Machado, Pascal Golay, Reza Safai, Gérard Duperrex et Alberto Mocchi, président-rapporteur.*

*La Municipalité était quant à elle représentée par Mme la Municipale Myriam Romano-Malagrifa et MM. les Municipaux Jean-Marc Dupuis et Jean-François Clément, ainsi que par M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement-Maintenance.*

**Intervention de la Municipalité :**

*Mme Myriam Romano-Malagrifa et M. Jean-Marc Dupuis sont revenus brièvement sur le préavis, en rappelant notamment que le projet est inscrit au plan des investissements depuis 2007, et qu'il est très important pour la commune et pour le FC Renens, principal utilisateur des terrains de football de la ville et fêtant cette année son centenaire, car il permettra une plus grande utilisation. Les terrains synthétiques peuvent en effet être utilisés de manière presque illimitée et continue, été comme hiver, alors que les terrains naturels peuvent difficilement supporter une utilisation trop intensive, et sont mis « hors-jeu » à la fin de la belle saison. La création d'un terrain synthétique permettra donc aux 26 équipes du FC Renens de s'entraîner de manière optimale même durant la saison hivernale, et aura entre autres effets positifs de désengorger les salles de gym, lieux actuels des entraînements hivernaux.*

*M. Alain Peneveyre a quant à lui présenté les aspects techniques de la réalisation, et a relevé qu'un groupe de travail composé de représentant-e-s de la Municipalité, de différents services communaux, du FC Renens et de l'entreprise spécialisée dans les terrains synthétiques Sportflour Technologies SA avait étudié différentes variantes, retenant au final la moins onéreuse, composée d'un terrain principal en synthétique et d'un terrain plus petit en gazon naturel.*

*L'entretien d'un terrain synthétique est plus aisé que celui d'un terrain naturel, même s'il faut nettoyer sa surface une fois par semaine et procéder à un traitement de désherbage et démoussage en principe une fois par année. Le bilan écologique d'un terrain synthétique est de manière générale comparable à celui d'un terrain naturel, voire légèrement meilleur.*

*Enfin, M. Jean-François Clément a présenté les incidences financières du préavis, en soulignant que sur les CHF 1'700'000.- prévus, CHF 350'000.- devraient être couverts par des subventions cantonales et par une aide financière de la fondation 4 :4 :2. On peut également espérer que le FC Renens participe d'une manière ou d'une autre au financement du projet, même si pour l'heure rien n'a été entrepris dans ce sens par le club.*

*Il est également relevé que si l'ensemble de l'infrastructure sera amortie sur 30 ans, les amortissements de la couche synthétique et du parc machines le seront sur 10 ans.*

#### **Questions des commissaires :**

*Un commissaire s'est interrogé sur l'ouverture des infrastructures au public. Il lui a été répondu que le terrain ne sera pas ouvert au public, mais que la convention passée avec le FC Renens prévoit la possibilité d'utiliser les terrains pour des manifestations particulières. De plus, un terrain de sport ouvert au public est prévu dans le projet de parc du Censuy.*

*Un autre commissaire a demandé si la pose de caméras de surveillance était prévue sur le site, afin de limiter les actes de vandalisme. Il lui a été répondu qu'une telle installation n'était pour l'heure pas prévue, au vu du peu de déprédations enregistrées normalement sur les terrains, mais qu'en cas d'actes de vandalisme répétés, la question pourrait se poser.*

*Des précisions ont également été demandées quant au rôle de la fondation 4 :4 :2 et du match de gala organisé en 2008. Il a été répondu que l'intérêt de la manifestation était avant tout de permettre à des jeunes de Renens d'assister à un match de football avec des stars internationales et de donner une image positive de la commune de Renens, deux objectifs ayant été amplement atteints, malgré un résultat financier inférieur aux attentes.*

*Une question a été posée sur l'utilisation de granulats recyclés dans la construction du terrain, afin de réduire fortement l'impact écologique de l'œuvre. Il a été répondu qu'une telle exigence serait comprise dans l'appel d'offres.*

*Enfin, des commissaires se sont interrogés sur la possibilité d'obtenir d'autres subventions afin de réduire l'impact financier pour la Commune. Il leur a été répondu qu'il est difficile de trouver des sponsors pour ce type de réalisations, mais qu'une demande pourrait éventuellement être faite auprès de l'UEFA, sans grande chance d'aboutissement.*

*Une fois les questions épuisées, la commission a pris congé de la Municipalité, et après avoir procédé à un bref tour de table, elle s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce projet.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Présidente,  
Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Mesdames, Messieurs,*

*Tout d'abord, je tiens à souligner qu'un tel projet est important pour une Ville comme Renens. Pouvoir s'entraîner toute l'année, c'est un grand plus pour une jeunesse sportive de l'école de foot, en passant par les équipes juniors, les équipes féminines, la 1<sup>ère</sup> équipe, mais également les vétérans.*

*C'est pourquoi, le groupe PLR soutient ce projet et remercie d'ores et déjà l'ensemble du Conseil communal de répondre favorablement aux conclusions municipales.*

*Personnellement, j'affectionne tout particulièrement les sports de glaces dès lors j'espère qu'un jour nous pourrions également avoir une patinoire toute l'année- on peut rêver ! - avec un surface synthétique (eh oui cela existe aussi !), mais c'est un autre thème, dont je me réserve du temps pour déposer un prochain postulat pourquoi pas!*

*Comme j'ai encore la parole permettez-moi de revenir sur le préavis municipal et plus précisément à la page N° 1. On peut y lire :*

*« ... ce préavis tient lieu aussi de réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Reza Safaï, intitulé « un terrain synthétique au Stade du Censuy ».*

*Et bien non, ce n'est pas juste ! Le postulat cité a été refusé en date du 21 janvier 2010, lors de la 5<sup>ème</sup> séance 2009-2010 par je cite : "**10 pour, 23 contre et 26 abstentions** » - Ce postulat, Mesdames et Messieurs, n'a jamais été transmis à la Municipalité pour étude et rapport.*

*Par contre, le postulat déposé par ladite commission d'étude dont la teneur est la suivante : **Le Conseil communal de la Ville de Renens charge la Municipalité de lui soumettre d'ici au 31 décembre 2010, un rapport présentant le plan d'aménagement de la zone sportive du Censuy** ». Ce postulat a été accepté par une large majorité du Conseil communal.*

*Dès lors, je propose à la Municipalité de reformuler ce point cité à la 1ère page du préavis pour les archives et son classement et au Conseil communal d'apporter bien évidemment un amendement aux conclusions que nous devons voter ce soir.*

*Ce détail de procédure a son importance : en effet, à quoi cela sert-il d'accepter ou de refuser un postulat, si la Municipalité répond même à ceux dont le législatif n'a pas voulu entrer en matière !*

*Je propose donc un amendement aux conclusions :*

**Enlever le dernier alinéa des conclusions municipales:**

**~~CONSIDERE~~ que, par le présent préavis, la Municipalité a répondu au postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï, intitulé "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy."**

*Décidément, ce préavis m'a prouvé qu'il fallait reprendre à la base les règles du jeu politique.*

*Il est primordial que tous les membres du Conseil communal annonce clairement leurs intérêts dans toutes les commissions.*

*En effet, pour ce préavis N° 12, l'un des commissaires est un entraîneur du FC Renens. Ce dernier n'a pas annoncé ses intérêts lors de la commission d'étude et cela aurait dû être protocolé par le président-rapporteur.*

*Des exemples récents comme la nouvelle convention du CIGM où 3 commissaires ont annoncé leurs intérêts, même indirects. Un peu plus loin encore, lors du projet du BIO R+ ou personnellement je n'ai pas assisté à la commission d'étude du préavis, puisque j'étais rattachée professionnellement au Semestre de Motivation de l'association Mobicet' qui supervise aujourd'hui ce programme.*

*Je remercie tous les membres du Conseil communal de garder cette ligne de conduite tout au long de la législature.*

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

*Bonsoir,*

*Je trouve intéressant que l'on pose la question des intérêts mais il faut également voir la définition de l'intérêt. Est-ce l'intérêt financier, l'intérêt économique ou l'intérêt dans les loisirs. Je pense, je m'imagine, que le conseiller communal concerné ne gagne pas sa vie en étant entraîneur, il dépense sûrement plus d'argent qu'il n'en gagne en pratiquant ce loisir. Ce n'est probablement pas tout-à-fait la même chose si c'est notre intérêt financier. Personnellement je travaille à l'AVIVO, l'intérêt n'est pas le même si je suis salariée ou si je n'en serai qu'un membre. Je pense que nous pourrions en discuter lors d'une séance de la Commission de gestion ou au Bureau du Conseil. Car là c'est une interprétation un peu exagérée.*

- **Mme Nicole Haas Torriani, Fourmi rouge**

*Bonsoir chers collègues,*

*Je suis en peu étonnée car je crois qu'il est important que nous redéfinissions la notion d'intérêt car si nous parlons une fois d'école, si nous parlons une fois de jardin alors on va dire que tous les gens qui n'ont pas d'enfants ne doivent pas aller dans ce préavis car il y a un intérêt. Alors que lorsque nous parlons d'"Intérêt" en général, nous parlons d'un intérêt financier et lorsque vous avez parlé de l'association Mobicet' vous étiez salariée, donc c'est un autre intérêt. Je crois qu'il faudra redéfinir cela.*

Mme la Présidente donne lecture de l'article 48 du Règlement du Conseil communal

*"Le Bureau veille au respect de l'obligation de signaler les liens d'intérêts. Il statue sur les cas litigieux et peut sommer un conseiller de se faire inscrire.*

*Le Bureau dresse le registre des indications fournies par les conseillers. Ce registre est public.*

*Les conseillers qui ont des intérêts personnels et directs dans une affaire sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Conseil communal ou d'une de ses commissions"*

Mme la Présidente propose de reprendre l'idée de Mme Suzanne Sisto-Zoller à propos des intérêts, à savoir redéfinir d'une manière plus claire ce que nous appelons par "Intérêts".

Cette proposition convient au Conseil communal et Mme la Présidente propose qu'une séance soit organisée avec les chefs de groupe afin de redéfinir les "Intérêts".

- **M. Michele Scala, PS**

*Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je me réjouis comme beaucoup d'autre que ce terrain de foot soit créé, étant moi-même footballeur, j'ai le foot dans le sang. Je suis très content, d'autant plus que les conditions atmosphériques ne permettent pas de jouer tout le temps. Toutefois, j'aimerais quand même vous signaler qu'à Renens il y a d'autres équipes de football que le FC Renens. Pour des raisons historiques je ne souhaite pas revenir sur ces équipes qui sont obligées de s'expatrier pour jouer. Mais j'aimerais quand même proposer un vœu pour ces équipes qui se trouvent à Renens, dont certaines sont très bien classées et qui risquent même de jouer dans une ligue supérieure à celle du FC Renens et qui ont également des juniors. Je ne citerai pas de nom car il y en a encore d'autres. Je ne dépose pas d'amendement parce que c'est peut-être trop tard mais le vœu est le suivant:*

*"En cas de disponibilité, les terrains de football synthétiques sont mis à disposition des autres équipes de Renens aux mêmes conditions que celles du FC Renens".*

*Sans faire allusion ni à la couleur ni à la société en question. Merci.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Je vais répondre à l'intervention de Mme Rosana Joliat. Nous n'avons remarqué qu'une fois le préavis terminé, que nous nous étions trompés sur le statut du postulat de M. Reza Safaï. Mme Joliat, vous avez donc raison de proposer votre amendement. Le texte d'un préavis ne peut être modifié une fois écrit, par contre ce sera le PV du Conseil qui corrigera cet effet et fera mention de votre amendement.*

- **Mme Myriam Romano, Conseillère municipale**

*En ce qui concerne le vœu, nous l'acceptons volontiers. D'ailleurs la convention qui nous lie avec le FC Renens nous laisse cette latitude.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement stipulant:

**Enlever le dernier alinéa des conclusions municipales :**

~~**CONSIDERE** que, par le présent préavis, la Municipalité a répondu au postulat de M. le Conseiller communal Reza Safai, intitulé "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy."~~

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et soumet les conclusions au vote.

L'amendement est accepté à une très large majorité moins quelques abstentions.

Mme la Présidente prie M. Alberto Mocchi de procéder à la lecture des conclusions.

*Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 12-2012 de la Municipalité du 13 février 2012,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE** la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'un terrain synthétique, ainsi que les transformations du terrain d'entraînement qui lui est attaché en surface engazonnée.

**ALLOUE** à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 1'700'000.-- TTC pour financer ce projet, avant déduction de la subvention cantonale du Fonds du sport et du don de la Fondation 4:4:2.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif suivants :

- N° 3620.5010.128 "Censuy - terrain de football synthétique" (amortiss. en 30 ans)
- N° 3620.5060.335 "Censuy - terrain de football synthétique" (amortiss. en 10 ans)

Cette dépense sera amortie en 30 ans (bâtiment) et en 10 ans (mobilier), selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

~~CONSIDERE que, par le présent préavis, la Municipalité a répondu au postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï, intitulé "Pour un terrain synthétique au stade du Censuy."~~

Le préavis **amendé** est accepté à l'unanimité moins 3 refus et 3 abstentions.

Mme la Présidente remercie M. Alberto Mocchi ainsi que les membres de la Commission.

**16. Préavis N° 13-2012 – Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Ludomilla Covi**

Mme la Présidente rappelle que nous ne passons pas au dépôt du préavis mais directement au rapport et prie M. Daniel Rohrbach, Président ad intérim de la Commission de finances, de faire part de son rapport.

**M. Daniel Rohrbach, Président ad intérim de la Commission des finances**

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*La Commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 13-2012 " Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Madame Ludomilla COVI ", s'est réunie le 27 mars 2012, à la salle de conférence de la Municipalité.*

*Elle était composée de Mmes et MM. Geneviève Bonzon, Véronique Bovey Diagne, Roland Divorne, Eugène Roscigno, Vincent Keller, Alberto Mocchi, Reza Safaï, Vito Vita et Daniel Rohrbach, Président*

*Excusés: Didier Divorne, Pascal Golay, Stéphane Montabert et Michele Scala*

*La Municipalité et le service des Finances-Cultes étaient représentés par MM. Jean-François Clément, Municipal, et Michaël Perrin, Chef de service.*

*La commission remercie les intervenants pour les compléments d'informations qu'ils nous ont apportés et de leur disponibilité.*

*Comme expliqué dans les communications de la Commission des finances, un problème de délai donné par la justice de paix nous interpelle et il se pourrait qu'à l'avenir l'argent soit déjà sur le compte de la commune avant notre décision.*

*La commission des finances reviendra sur ce sujet.*

*Ce préavis propose au Conseil Communal, selon la loi sur les communes et notre règlement communal, d'accepter la dite succession sous bénéfice d'inventaire ce qui ne peut en aucun cas nous faire courir de risques. L'acceptation sous bénéfice d'inventaire est obligatoire pour les communes. Elle peut également être demandée par quiconque, y compris une association.*

*Quelques questions surgissent:*

- *Qu'en est-il en cas de refus du Conseil? Est-ce le canton qui reçoit le tout?*

*La Municipalité nous répond qu'au vu des délais impartis, même si on refusait, la justice de paix considérerait l'acceptation comme définitive et exécutoire puisque hors délai de réponse! Toutefois, elle renseignera la Commission des finances.*

- *Quelle est l'association qui refuse et sait-on pourquoi?*

*La Municipalité nous répond qu'il s'agit de CROEPI, Comité romand d'orientation et d'éducation professionnelle des invalides, association qui permet aux personnes handicapées confrontées à des difficultés psychiques de reprendre contact avec la réalité et la société et par là de retrouver une vie plus normale et structurée. La Municipalité ne connaît pas les raisons du refus de cette association, peut-être par méconnaissance de la possibilité d'accepter sous bénéfice d'inventaire ou par interdiction des statuts.*

*Il n'y a pas d'autres questions.*

*L'inventaire requis par le Code civil montre que les actifs s'élèvent à CHF 24'238.20 alors que les passifs se montent à CHF 2'261.10. Devraient s'ajouter au passif d'autres frais, tels qu'émoluments et honoraires de l'administrateur. Le bénéfice d'inventaire devrait, selon toute vraisemblance, s'élever aux alentours de CHF 16'000.-. Le ¼ du résultat de succession, soit CHF 4'000.- est réparti à parts égales entre le canton et la commune.*

*Il est en général prélevé par l'ACI, un montant représentant environ 2% du résultat de la succession pour les frais de bouclage de celle-ci.*

*Au vu de la volonté de la défunte de soutenir visiblement des associations œuvrant de près ou de loin auprès de personnes souffrant de handicap et au vu des délais imposés par la justice de Paix, la commission propose, sous forme de vœu, de reverser la part communale touchée aux associations désignées par la défunte.*

*Au final c'est à l'unanimité que la commission des finances accepte les conclusions, avec le vœu, du préavis N° 13-2012 " Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Madame Ludomilla COVI"*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et prie M. Daniel Rohrbach de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 13-2012 de la Municipalité du 12 mars 2012,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accepter la succession de Mme Ludomilla Covi, décédée le 26 avril 2010, sous bénéfice d'inventaire avec réserve de l'article 592 du Code civil.

De comptabiliser le montant comme élément extraordinaire section 2039 dans le compte 2039.4690 "Dons et legs".

Le préavis est accepté à une très large majorité moins une abstention.

Mme la Présidente remercie M. Daniel Rohrbach ainsi que tous les membres de la Commission des finances.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*La Municipalité accepte bien entendu ce vœu et le remplira dans les plus brefs délais. Merci*

**17. Préavis intercommunal N° 14-2012 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Préfaully/Blancherie**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La discussion n'est pas demandée.

Mme la Présidente informe que le préavis N° 14-2012 sera présidé par le parti socialiste. Les 8 commissaires désignés sont les suivants.

Parti socialiste : M. Didier Vienet, Président-rapporteur  
M. Michele Scala

UDC : M. Jérôme Tendon

Fourmi rouge: Mme Nicole Haas Torriani  
Mme Simone Szenyan Reymond

PLR: Mme Gisèle Martin  
M. Jacques Berthoud

Les Verts : N. Xhevat Gashi

## 18. Motions, postulats, interpellations.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**  
Interpellation au sujet de l'arrêté Bonny

*Madame la Présidente,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Chères et chers Collègues,*

*Il ne se passe bientôt plus un jour sans que les médias ne parlent des exonérations fiscales accordées aux entreprises grâce à l'arrêté Bonny. Il est ainsi mis en lumière le caractère injuste de cette pratique tant vis-à-vis des entreprises déjà existantes que des citoyennes et des citoyens qui continuent, comme il est logique que ce soit le cas, à payer loyalement leurs impôts. Sacrifier des entrées d'impôts revient à effectuer un report de charges sur celles et ceux qui continuent à en payer, ce qui n'est sur le fond pas acceptable.*

*Dans le 24 heures du samedi 24 mars, nous apprenons que le 20% des sociétés au bénéfice d'une exonération depuis 2001 a son siège dans l'Ouest lausannois. Dès lors, je demande à notre Municipalité de bien vouloir nous fournir les réponses aux questions suivantes :*

- 1. combien d'entreprises sont-elles ou ont-elles été accueillies dans notre Commune sous le régime de l'arrêté Bonny ?*
- 2. quelles ont été les prises de position de la Municipalité lorsque le Canton nous a consultés ?*
- 3. quelles ont été, sont et seront les retombées positives de l'arrivée de ces entreprises, que ce soit en matière d'emplois ou d'investissement ?*
- 4. quelles ont été les conséquences financières négatives pour notre Commune, tant en ce qui concerne les impôts que d'éventuels autres dommages collatéraux?*

*Une clarification de ces points me semble indispensable pour que nous puissions appréhender de façon correcte les impacts de cet arrêté Bonny pour notre Commune.*

*Merci pour votre attention.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

*Vos questions sont éminemment complexes. Si les points N° 1 et 2 peuvent être répondus assez facilement les autres sont beaucoup plus complexes. Je pense que nous devons recourir au service du Canton et que la réponse pourrait prendre du temps et qu'elle ne ferait pas forcément état d'éléments précis mais d'estimations car vos questions sont conséquentes dans l'analyse et l'approche que cela demande.*

*Nous tenterons toutefois d'y répondre au mieux dans le respect d'une certaine confidentialité, du secret fiscal qui entoure aussi un certains nombres d'éléments. Nous ne pourrons pas vous communiquer des noms d'entreprises mais nous tenterons de vous répondre de la manière la plus transparente possible.*

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**  
Interpellation: Quelle gestion de l'eau à Renens ?

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,*

*Il y a tout juste une semaine, le jeudi 22 mars, a été célébrée la journée mondiale de l'eau.*

*Cette récurrence annuelle a pour but de rappeler l'importance de cet élément sans lequel aucune forme de vie ne serait possible sur terre, mais qu'on a bien souvent tendance à traiter avec désinvolture et sans le respect qui lui est dû, surtout sous nos latitudes, où nous en disposons en abondance.*

*Si l'on a coutume d'appeler notre pays « Le Château d'eau de l'Europe », nos réserves hydriques ne sont pourtant pas illimitées, et il est malheureusement de plus en plus courant de lire dans la presse des articles relatant les problèmes liés à la sécheresse.*

*Si notre commune, dont l'eau potable provient de cet immense réservoir d'or bleu qu'est le lac Léman, ne semble pas devoir s'inquiéter d'éventuelles pénuries d'eau, il n'en reste pas moins qu'il est de notre devoir de consommer ce bien de manière raisonnée et raisonnable, évitant autant que faire se peut toute forme de gaspillage !*

*Une consommation maîtrisée d'eau potable permet en effet de substantielles économies en termes d'énergie et d'émissions de CO2 (l'eau doit en effet être pompée et traitée avant de couler de nos robinets, et on estime que pour chaque litre d'eau rendu potable sont émis en moyenne 100 grammes de gaz carbonique dans l'atmosphère), mais aussi de deniers publics, vu que l'eau consommée par les services communaux a un prix.*

*Au vu de ce qui précède, j'aimerais demander à la Municipalité les choses suivantes :*

- 1) De quelle manière a évolué la consommation d'eau dans la commune de Renens ces dernières années ?*
- 2) Quelles mesures sont prises par la Municipalité afin de réduire la consommation d'eau dans la commune ?*
- 3) Plus spécifiquement, des programmes de sensibilisation pour la population et les employés communaux existent-ils dans ce domaine ?*

*Je vous remercie pour l'attention portée à cette interpellation.*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Cette question concernant plusieurs services je vous propose que nous y répondions une prochaine fois.*

- **M. Nicolas Freymond. Fourmi rouge**  
Interpellation: Projet CAP-35 aux TL: vers une dégradation des conditions de travail et une baisse des prestations à la population?

*La direction des TL prévoit de réduire, dès septembre 2012, le nombre de conducteurs dit de « réserve ». Ce personnel de conduite, dont l'effectif est actuellement fixé à 14 unités de*

*travail, est mobilisable en cas de panne d'un véhicule, de malaise d'un chauffeur, d'absence liée à une maladie ou pour d'autres raisons. Le projet prévoyait initialement une baisse de 14 à 4 conducteurs de réserve, baisse semble-t-il désormais réduite à 9 unités.*

*Au sein du personnel « roulant » des TL, ce projet suscite de fortes réserves. Les craintes concernent tant les conditions de travail des chauffeurs que la qualité du service offert à la population.*

*La section TL du syndicat SEV regrette d'abord de ne pas être formellement associée à la discussion. Les chauffeurs estiment ensuite que cette mesure engendrera une pression supplémentaire visant à lutter contre les absences, alors qu'un tiers d'entre eux déclarent avoir déjà travaillé sans être en pleine possession de leurs moyens<sup>1</sup>. Le syndicat SEV relève qu'une partie du personnel préfère aujourd'hui conduire en état de maladie, plutôt que de devoir justifier son absence auprès de la direction. Les chauffeurs craignent également que des bus en panne ne soient plus remplacés, faute de personnel, engendrant des tensions avec les usagers mécontents. A propos de ces derniers, les représentants du personnel estiment que ce projet ne pourra qu'amener à une diminution des prestations, alors que la demande de mobilité en transports publics est en constante augmentation.*

*Ceci nous amène à poser les questions suivantes :*

- 1. La Municipalité confirme-t-elle que la direction des TL souhaite réduire le nombre de conducteurs dit de « réserve » ? Combien d'unités de travail seraient maintenues après la réforme ?*
- 2. Quel est le taux d'occupation des 14 employés travaillant aujourd'hui en réserve ? Faut-il comprendre que la direction des TL estime disposer actuellement de personnel surnuméraire ?*
- 3. Est-il exact qu'en cas de réduction du personnel dit de « réserve », des véhicules en panne ne pourraient plus être remplacés mais seraient supprimés de l'horaire, avec ce que cela implique de dégradation de la qualité du service ?*
- 4. En cas d'accident impliquant un chauffeur inapte à travailler au sens de la LCR et de l'OCR, quelle serait la part de responsabilité du travailleur et de l'employeur ?*

*Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.*

*Pour le groupe « La Gauche »*

*Pour le PS*

*Pour les Verts*

<sup>1</sup> Enquête « la santé au travail des conducteurs de bus », syndicat SEV, Berne, mai 2011

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Nous transmettrons toutes vos questions précises de votre interpellation à la Direction des TL. Mais dans un premier temps, je peux déjà vous répondre que nous avons eu ce débat lors du Comité de Direction des TL, sur l'ensemble des propositions internes d'économies des TL qui nous ont été soumises. J'avais moi-même je crois interpellé la Direction sur son premier projet, qui était une réduction encore plus massive du nombre de conducteurs remplaçants (de 14 à 4). Même si ce sont des mesures opérationnelles qui relèvent de la Direction, ce sont*

*en même temps des mesures fortes qui avaient provoquées la réaction des syndicats. Suite à cette discussion au comité de Direction, cette diminution a été réduite, soit de 14 à 9. Je ne suis pas au courant si les négociations sont terminées et le projet finalisé. La Direction des tl nous avait assuré que le nombre de conducteurs remplaçants n'était pas utilisé, ce qui permettait cette réduction. Mais votre inquiétude est légitime et vous posez un certain nombre d'autres questions que nous allons transmettre aux tl.*

*Nous reviendrons donc sur votre interpellation et vous répondrons lors du prochain Conseil.*

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**  
Interpellation relative à l'opportunité de créer un poste de conseillère sociale Ecole-Famille à Renens pour les élèves renanais

*Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,*

*Une proportion non négligeable d'élèves est confrontée à des difficultés scolaires, familiales ou personnelles face auxquelles tant les parents que les enseignants et les autorités scolaires sont démunis, faute des compétences spécifiques nécessaires. Les situations les plus graves sont prises en charge par le Canton, à travers le Service de protection de la jeunesse ou au moyen de mesures ciblées du type MATAS (modules d'activités temporaires et alternatives à la scolarité). Pour les situations moins dramatiques et à titre préventif, un certain nombre de communes vaudoises ont créé des postes de conseillère sociale Ecole-Famille au cours des quinze dernières années. Concrètement, il s'agit d'assistantes sociales qui ont pour mission de chercher des solutions à des situations problématiques en collaboration avec l'élève concerné, ses parents et l'école afin de garantir le bien-être de l'enfant et, par là même, les conditions minimales nécessaires pour qu'il puisse poursuivre et mener à terme sa scolarité.*

*À la différence des communes de Gland, Nyon, Prilly, Vevey et Lausanne, notamment, la commune de Renens n'a, à ce jour, pas créé de tel poste de conseillère sociale Ecole-Famille. Pourtant, il semble évident que les élèves renanais ne sont pas plus épargnés que leurs homologues des communes précitées par de telles difficultés scolaires, familiales ou personnelles. Aussi, j'adresse à la Municipalité les questions suivantes :*

- 1) Que font actuellement la Municipalité et les instances scolaires pour apporter des solutions à ces situations problématiques ?*
- 2) La Municipalité juge-t-elle satisfaisantes les mesures actuelles ?*
- 3) Estime-t-elle qu'il soit opportun de créer un poste de conseillère sociale Ecole-Famille afin de remédier aux lacunes et carences éventuellement constatées ?*
- 4) Le cas échéant, est-ce qu'un projet en ce sens est en préparation ? Dans l'affirmative, dans quels délais la Municipalité pense-t-elle le soumettre au Conseil communal ?*

## **Réponse de Mme Myriam Romano, Conseillère municipale**

*Monsieur Freymond,*

*Je ne peux que me réjouir de cette interpellation puisqu'il s'agit là d'un sujet qui me tient à cœur. Depuis 2007, je tente de faire avancer ce projet au sein de la Municipalité mais pour des raisons diverses ce projet n'avance pas. Je me réjouis donc fortement de votre intervention.*

*Que faisons-nous pour apporter des solutions aux élèves? Ce sont celles que vous avez nommées. Effectivement, il faudrait venir avec un soutien plus important tel qu'un conseiller Ecole-Famille puisque les soutiens que peuvent avoir les élèves se trouvent du côté du SPJ la plupart du temps.*

*La deuxième question: Jugez-vous satisfaisantes les mesures actuelles? Nous pouvons dire qu'elles ne le sont pas. A plusieurs reprises j'ai eu des enseignants qui sont venus me dire qu'au lieu de faire de l'enseignement ils font de plus en plus du travail social et ce de plus en plus tôt, notamment des enseignants d'école enfantine. Alors effectivement les mesures ne sont pas suffisantes.*

*Est-ce qu'il est opportun de créer ce poste? Je pense que oui, puisque c'est un poste dont nous parlons depuis 2007 et qui fait partie des projets que nous souhaiterions mettre en place.*

*Est-ce qu'un projet dans ce sens est en préparation? Nous sommes en train d'étudier cette question avec M. Jean-Pierre Rouyet mais pour l'instant nous avons des directives de création de poste qui sont très contraignantes.*

*Pour répondre à la dernière question relative au délai, je ne peux pas vous répondre puisque, compte tenu de ces directives.*

*J'espère avoir répondu à vos questions.*

## **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

*Je remercie Mme Myriam Romano pour ses réponses qui me satisfont totalement pour le moment et je m'adresserai à nouveau à vous si d'aventure d'autres questions devaient surgir.  
Merci*

## **Mme Maud Catillaz, UDC**

*Je pense que c'est une très bonne idée que vous avez eue. Etant donné qu'il est difficile de créer des postes apparemment, des emplois. Est-ce que le délégué à la jeunesse ne pourrait pas prendre ce travail en attendant que quelque chose se fasse?*

## **Mme Myriam Romano, Conseillère Municipale**

*Le délégué "Jeunesse" a des tâches spécifiques qui ne concernent pas du travail social, ce n'est pas du tout le même registre au niveau du travail.*

- **Mme Rosana Joliat, PLR**  
Interpellation relative aux transports publics

*Madame la Présidente,  
Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Mesdames, Messieurs,*

*En tant que conseillère-relais, je me permets, ce soir de déposer une interpellation concernant les transports publics.*

*Aujourd'hui, le Village est orphelin de transport public. Ses habitants doivent se rendre soit au Bourg-Dessus, soit à la Croisée de Renens. Il y a peu, une ligne de bus traversait le Village.*

*La Municipalité dans la continuation de sa politique « Mobilité douce » et de « tous en Transports publics » a-t-elle déposé des propositions auprès de la Direction des TL pour que le Village soit à nouveau desservi par une ligne de bus ?*

*Dans quel délai les habitants « du Village » pourront-ils à nouveau espérer prendre un bus près de chez eux ?*

*Je vous remercie de votre attention.*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Le plan de développement des TL ces deux-trois dernières années (Réseau 10, Réseau 12, qui va bientôt être opérationnel, et le réseau 14) a été centré sur un fort investissement dans l'Ouest Lausannois puisqu'à terme, entre 2010 et 2014, on vise un doublement de l'offre dans l'Ouest Lausannois. Mais il est vrai que c'est plutôt sur les grandes lignes que l'offre s'est axée, et il est clair que la suppression de la ligne du Village, avait provoqué de nombreuses réactions, et en provoque encore, ce dont votre interpellation en est la preuve. Cette ligne a été sacrifiée sur l'autel d'une meilleure efficacité de la ligne 32, qui devait voir son efficacité et donc son usage renforcé et aller plus vite, dans l'idée de rendre les bus plus directs et moins "tortillards". Et les lignes 30, 32 et 33 ont vu leurs fréquences augmentées, les bus circulent également le week-end et le soir. Toutefois, nous nous rendons bien compte que cela ne répond pas à des besoins spécifiques, locaux, précis, comme au Village.*

*Nous avons avec Mme Tinetta Maystre ainsi qu'une délégation de la Municipalité rencontré l'année dernière la Direction des TL en se reposant avec eux ces questions et en leur demandant d'étudier des offres. Il n'y a probablement pas le potentiel pour des grandes lignes de bus fréquents mais d'autres types d'offres, tel que des bus-taxi, pourraient être possibles. Nous avons en tout cas repris cette discussion avec les TL malgré le fait que c'est un autre type d'offre qui a été privilégié jusqu'ici avec, bien sûr, des coûts qui vont avec le développement d'une éventuelle nouvelle offre. Nous sommes bien conscient que la situation, en particulier aussi à cause de la dénivellation, n'est pas très satisfaisante pour les habitants du Village et nous regarderons dans quelle mesure nous pouvons faire une proposition.*

## 19. Questions, propositions individuelles et divers.

- **Question de Myriam Coleman, Les Verts**  
Relative à la diffusion des matchs de football lors de l'Euro 2012

*En juin prochain, le championnat d'Europe de football aura lieu conjointement en Ukraine et en Pologne. C'est un événement très populaire pouvant rassembler un grand nombre de personnes ayant la même intention positive.*

*De fait, est-ce que la Municipalité a prévu la diffusion des matchs sur grand écran, par exemple sur la Place du Marché où l'espace y est approprié?*

*Dans le cas contraire, est-ce qu'une collaboration avec le FC Renens est-elle envisageable pour mettre sur pied un tel événement ?*

*Je remercie d'avance la Municipalité de sa réponse.*

### **Réponse de Mme Myriam Romano, Conseillère municipale**

*Il n'y a pas d'écran géant prévu puisque le 15 et 16 juin aura lieu notre fête trisannuelle, Festimixx, qui occupera passablement les services de la Commune. Cela fait deux ans que nous travaillons sur ce projet. Il n'est donc pas prévu de mettre un grand écran.*

*En ce qui concerne le FC Renens, le club a un calendrier particulier cette année puisqu'il fête son centenaire. Divers petits événements ou matchs seront organisés. Ceux-ci seront annoncés dans le Carrefour Info Renens et sur le site Internet de la Ville de Renens. Autrement, non, il n'y aura pas d'événements particuliers liés à cette manifestation sportive.*

- **Question de M. Reza Safaï, Fourmi rouge**  
Concernant les aménagements des zones 20 km/heure (zones de rencontre)

*Est-ce que la Municipalité envisage d'améliorer la visibilité des zones de rencontre comme la rue du Midi, la rue de la Mèbre ou en particulier la rue de la Savonnerie par des mesures comme des surfaces colorées, des surfaces en pavé, des panneaux d'affichage lumineux ou des ralentisseurs de vitesse ou autre pour attirer l'attention des conducteurs et des piétons?*

*Je profite de signaler aussi que certains conducteurs, au croisement de l'avenue de la Poste et de l'avenue du 14-Avril, au lieu de tourner à droite comme c'est obligatoire, font une toute petite déviation à gauche pour aller à la rue de la Savonnerie en passant sur le passage piéton. Est-il possible de rendre cette manœuvre impossible?*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*La première question concerne bien la signalétique dans la zone de rencontre dans la rue de la Savonnerie?*

*Par rapport aux zones de rencontre au centre de Renens il est prévu de faire encore un effort supplémentaire pour marquer davantage le caractère de zone de rencontre, en particulier*

*dans la rue de la Savonnerie, éventuellement également dans la Rue du Midi. Par contre mettre des passages piétons ne correspond pas à l'image que nous avons des zones de rencontre étant donné que la liberté est donnée à chacun de traverser où il l'entend sans toutefois gêner le trafic automobile. Par contre, nous allons entreprendre quelque chose afin de rendre plus visible le fait que c'est une zone de rencontre.*

### **Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,  
Monsieur Safai,*

*Je n'ai pas constaté ce que vous avez constaté. Mais je peux imaginer que cela peut tout-à-fait se passer. Vous aurez aussi constaté comme moi-même que lorsque nous passons sous le passage du 1<sup>er</sup>-Août et que nous remontons sur la Rue de Lausanne il y a quelques véhicules qui traversent vers le Café du Commerce. Alors je pense qu'il faudra que nous fassions un aménagement de manière à ce que certains automobilistes évitent de traverser sur ce passage piéton et de rentrer dans la rue de la Savonnerie ce qui n'est pas tolérable.*

- **Question de M. Ali Korkmaz, PS**  
Au sujet du déroulement de la journée du 11 mars 2012

*Chères et chers collègues,*

*J'aimerais attirer votre attention sur un certain nombre de problèmes que j'ai identifiés lors du dépouillement des bulletins de l'élection du 11 mars 2012.*

*Problèmes qui nécessitent que nous y apportions quelques clarifications.*

*Premièrement sur la procédure : J'ai souvent déjà participé à des dépouillements et je me rappelle avoir toujours eu à ouvrir les enveloppes pour en retirer les bulletins. Cette fois-ci les enveloppes nous ont été remises ouvertes et une pratique nouvelle a été inaugurée : je veux parler du dépliage totale après ouverture des bords latéraux des enveloppes.*

*Quid de ces nouvelles pratiques de dépouillement ?*

*Deuxièmement: et je m'adresse en particulier à la Municipalité.*

*Trouve-t-on normal que depuis de nombreuses fois déjà, les observateurs et délégués du bureau soient toujours les mêmes personnes. Ne serait-il pas possible, pour éviter que toute forme de doute ne puisse s'installer que l'on cherche à renouveler les observateurs et délégués du bureau ? Je sais que cela relève des partis et de leur fonctionnement, c'est pourquoi je leur adresse également cette question.*

*Troisièmement: Une remarque qui ne concerne que la Présidente du Conseil communal, indépendamment de son appartenance partisane : j'aimerais attirer votre attention sur le comportement déplacé de la Présidente de notre Conseil communal. En effet, le même dimanche, je veux parler du 11 mars 2012 journée du dépouillement, Madame Nathalie Kocher s'est adressée aux personnes occupées à dépouiller le scrutin d'une manière parfaitement inacceptable.*

*Elle s'est drapée à plusieurs reprises dans des habits de dame-patronnesse pour rappeler sur le ton de l'invective que cette journée nous était payée CHF 25.- de l'heure et que pour ceux qui ne seraient pas contents qu'ils s'en aillent. C'est scandaleux et méprisant à l'égard des personnes qui se lèvent le dimanche matin pour remplir ce que chacun considère en tout premier lieu comme un devoir citoyen et public. Sur ce point de nombreux scrutateurs se sont plaints.*

*Nous savons tous la fonction de patron d'entreprise qu'occupe la Présidente de notre Conseil communal. Comme nous savons aussi qu'elle travaille dans le domaine viril de la sécurité.*

*Pour moi, et j'espère que vous partagerez mon sentiment, il est parfaitement déplacé, dans le cadre public, démocratique et citoyen, de s'adresser au personnel comme à du personnel de maison victime de maltraitance et de mépris patronal.*

*Et un dernier point sur les méthodes et pratiques de Madame Kocher au sein de notre Conseil. Je déplore que systématiquement depuis sa prise de fonction en qualité de Présidente du Conseil communal, Madame Kocher prêche le flanc à de la manipulation en traitant les objets soumis aux décisions de notre Conseil en-dehors du cadre du bureau.*

*J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de le constater, en particulier lorsque je venais à nos séances environ 20 minutes / une demi-heure avant l'ouverture de la plénière. Il n'était pas rare en ces occasions de voir Madame Kocher entourée de quelques caciques de la vie politique renanaise. Que pouvaient-ils faire sinon de préparer nos séances ?*

*Pour conclure : je souhaiterais demander à notre Conseil communal de s'accorder sur un rappel à l'ordre à l'endroit de notre Présidente, en lui demandant de respecter la bienséance et la courtoisie nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie.*

*Sur ce, je ne veux donner de leçon à personne et espère que, Mesdames, Messieurs mes collègues, vous aurez compris qu'il s'agit-là d'un simple constat.*

*Merci pour votre attention.*

### **Réponse de Mme la Présidente**

*Monsieur Korkmaz,*

*Puisque vous m'interpellez tout personnellement je vais prendre quelques minutes pour vous répondre et apporter quelques précisions.*

*Le Bureau a donné toutes les instructions nécessaires inhérentes au bon déroulement du dépouillement et ce à plusieurs reprises, soit directement auprès des bureaux qui en avaient besoin soit au micro, ces informations ont aussi été relayées par le personnel du greffe.*

*Il est exact que le 11 mars nous avons commencé avec une procédure différente. C'est pour cela que les observateurs, qui avaient été désignés et envoyés par les partis librement, étaient venus plus tôt pour assister à l'ouverture des enveloppes. Nous avons ensuite demandé aux scrutateurs d'ouvrir les enveloppes sur les trois côtés de manière à pouvoir éviter ce que nous avons constaté à de très nombreuses reprises, c'est à dire, des bulletins qui restaient dans des enveloppes et nous ne savions plus à qui ils appartenaient. Et nous savons que diverses communes, qui sont de la même importance que nous, travaillent déjà comme cela sur l'ouverture des trois côtés. Cette décision avait été prise en accord avec M. le*

*Secrétaire municipal, la Municipalité, le Greffe et bien entendu le Bureau in corpore. Vous comprendrez donc qu'il puisse être frustrant que malgré toutes les explications que nous avons données le dimanche 11 mars à de très nombreuses reprises, certaines opérations n'aient pas été accomplies comme il se devait et ajouté à cela de la mauvaise foi et de l'impertinence, cela peut provoquer effectivement un peu d'agacement de la part de votre Présidente.*

*En tous les cas Monsieur Korkmaz c'est ce que j'ai essayé de vous expliquer au Marché samedi passé. Je regrette que nous n'ayons pas pu nous comprendre.*

*Monsieur Korkmaz, je vous invite à rejoindre une fonction au sein du Bureau, ainsi vous pourrez alors vous rendre compte des responsabilités et des pressions qui lui incombent.*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur Korkmaz, comme vous l'avez dit vous-même, la Municipalité n'a aucun impact sur le choix des observateurs de partis et heureusement. Chaque parti désigne son observateur, et l'important est qu'il y ait des observateurs désignés de tous les partis. Il est vrai que ce sont souvent des conseillers communaux qui ont une certaine expérience et qui aiment faire cela. Mais cela dépend complètement de l'autonomie des partis.*

*Nous avons par ailleurs, à certaines occasions, rendus attentif le Bureau au fait que la composition des bureaux de dépouillement devaient prendre en compte la mixité entre des scrutateurs expérimentés et des scrutateurs novices. Il est évident qu'il doit y avoir également un équilibre politique. Je rappelle que le dépouillement des élections se fait sous la responsabilité conjointe du secrétariat municipal et du Bureau du Conseil.*

*Je souhaiterais ajouter que Mme la Présidente nous a fait part ce matin de ces divergences. C'est la Présidente du Conseil qui donne les consignes et qui les fait passer et je crois qu'il y a un moment où il faut se rallier à ses consignes. Je souhaite vivement que vous puissiez régler vos différents quitte à aller partager cela devant le Bureau et à parler avec eux. Pour notre part, nous aimerions remercier Mme la Présidente de la façon dont s'est déroulé ce dépouillement.*

### **Mme la Présidente**

*Quant à la réflexion que vous avez faite M. Korkmaz au sujet de ce qui se passait avant le Conseil communal, à savoir que je discutais toujours avec les mêmes personnes. Effectivement M. Korkmaz, je vous confirme qu'avant le Conseil, les présidents de groupe viennent m'informer des amendements éventuels, des membres des commissions, ils viennent aussi éventuellement m'annoncer les interpellations des divers membres de leur parti. Mais en aucun cas, je vous le promets, il y a un quelconque complot qui irait contre les groupes et les décisions des groupes qui auraient été prises quelques jours auparavant.*

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**  
Au sujet d'une vente de pâtisserie

*Bonsoir Mesdames et Messieurs,*

*Je me fais la porte-parole d'une de mes camarades dont son fils, avec sa classe de 8<sup>ème</sup> année au Collège du Léman, organisent une vente de pâtisserie ce samedi de 07h30 à 12h00 pour financer leur voyage d'étude. Cette vente aura lieu au Collège du Léman. Si vous êtes par là-bas, passez et aidez ces jeunes à partir en voyage. Merci*

- **Question de M. Didier Divorne, Fourmi rouge**  
Au sujet du PALM

*Madame la Présidente,  
Chères et chers collègues,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les municipaux,*

*Certains d'entre nous ont eu le plaisir, le 21 février 2012, de participer à la 9<sup>ème</sup> Conférence d'agglomération du "Projet d'Agglomération Lausanne-Morges", que nous appelons souvent par son petit nom estival de "PALM". Cette conférence fut riche en informations de toutes sortes. Lors de la présentation en plénum, nous y avons appris que les communes avaient été contactées afin de prendre position sur le "PALM 2", soit la version 2012 du PALM qui doit être envoyée en juin 2012 à la Confédération pour les projets à réaliser entre 2015 et 2018. Au vu de l'importance stratégique de ce plan d'agglomération pour notre Commune, je saurai gré à notre Municipalité de bien vouloir nous résumer la teneur de sa prise de position. Tout d'abord d'une façon générale sur les différents aspects du PALM, puis en particulier sur son volet "transports en commun" qui nous impacte directement, tant urbanistiquement que financièrement, que ce soit en relation avec le futur tram 1 et de son prolongement indispensable et rapide sur Bussigny – Villars-Sainte-Croix ou en relation avec les bus à haut niveau de service.*

*D'avance merci pour votre réponse.*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Une réponse en deux temps avec Mme Tinetta Maystre. L'élément essentiel auquel nous avons répondu est la poursuite du tram sur l'Ouest. Nous en avons non seulement fait part dans notre réponse lors de la consultation sur le PALM, mais nous travaillons également ce point avec les autres communes de l'Ouest lausannois dans le cadre du Comité de projet pour le tram, dont Mme Tinetta Maystre en moi-même faisons partie.*

*L'élément principal en discussion dans la révision 2012 du PALM est clairement la poursuite ou non du tram sur l'Ouest. La première étape, Flon-Renens est acquise mais pas la suite, Renens – Crissier – Bussigny – Villars-Sainte-Croix. Comme cela a été annoncé par le conseiller d'Etat M. François Marthaler, l'étude d'avant-projet est sur le point d'être lancée,*

*avec du retard, mais lancée, suite aux pressions des communes de l'Ouest. Mais effectivement à ce stade des débats sur le PALM, la poursuite du tram, comme d'ailleurs celle du M3 qui sont été liées par le Conseil d'Etat, ne sont pas dans la phase 1 du PALM 2012.*

*En tant que Municipalité de Renens, nous avons officiellement regretté cet état de fait et avons cherché à être proactif dans tous les débats qui ont lieu concernant le PALM, y compris à l'intérieur du Comité de projet pour le tram. Cela veut dire que nous avons lancé, les quatre communes concernées dont Renens, une étude pour mesurer le possible développement urbanistique de cet axe avec l'apport du tram. Cette étude a par ailleurs été présentée sous sa phase "non terminée" à une délégation du Conseil d'Etat, en sachant que c'est aussi à nous, les Communes, de faire avancer ce débat. Pour votre information, les résultats de ladite étude seront bientôt connus.*

*Mme Maystre va compléter cette réponse que l'on pourrait d'ailleurs vous faire parvenir par la suite.*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Il est vrai qu'il a été question du tram, et ce également en lien avec notre projet de rénovation de la gare, en disant qu'une gare ne peut pas juste être un terminus d'un tram mais bien plus un point de départ de lignes de transport rayonnant dans l'ensemble des directions. La poursuite du tram en direction de l'Ouest donne ainsi un sens supplémentaire aux efforts consentis sur le site de la gare. Nous avons également invité à réfléchir sur le développement du réseau ainsi que, même s'il s'agit d'un horizon beaucoup plus lointain, à la transformation du TSOL en tram, dont la ligne pourrait même être prolongée à travers le site du Pont Bleu-Terminus et rejoindre la gare de l'autre côté.*

*Sinon dans les autres éléments de réponse, nous avons évoqué également la difficulté de la gouvernance du PALM, dans le sens où les choses vont vites. Les Municipalités doivent se prononcer sans pouvoir toujours s'assurer que les divers Conseils communaux soient au même niveau d'information et surtout au même niveau d'adhésion de l'ensemble des projets. Cela comporte le risque qu'un Conseil communal pourrait accepter un financement contrairement à un Conseil communal d'une commune voisine. Nous devons donc prendre conscience de la fragilité de cette organisation.*

*Le troisième point qui avait également été évoqué dans notre réponse était de constater le développement de l'urbanisation dans le périmètre du PALM qui fait la part belle au logement, ce qui est une bonne chose, mais aussi à de nombreuses surfaces pour places de travail hélas quasi exclusivement dans le domaine du tertiaire. Nous avons ainsi déposé une réflexion sur le maintien du secondaire dans le territoire du PALM, demandant de ne pas le repousser plus loin, craignant par là des mouvements pendulaires parfois indéliçats qui vont dans un autre sens.*

*Il s'agit là d'éléments essentiels qui ont accompagnés notre réponse à la consultation. Sauf erreur, les réponses aux consultations se retrouvent le rapport de gestion.*

### **M. Didier Divorner, Fourmi rouge**

*Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Peut-être une petite idée que je suggère: traditionnellement au point N° 5 de l'ordre du jour nous avons les communications de la Municipalité. Dès lors, quand il s'agit de prises de position qui sont aussi importantes stratégiquement parlant que celles-ci, peut-être qu'elles y trouveraient leur place et que nous pourrions être informé par ce canal. Merci.*

- **M. Michele Scala, PS**  
Diverses questions

*Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,*

*J'avais quatre questions, plus que trois maintenant puisque celle concernant l'arrêté Bonny a déjà été posée. La première concerne la zone 30km/heure. Puis-je savoir si toutes les rues passées à 30km/heure ont été validées par l'Office cantonal des Routes? Lesquelles ne le sont pas encore ? Que se passe-t-il si, dans ces rues non validées, les automobilistes roulent à plus de 30km/heure ? Sont-ils amendés, amendables ou non ?*

*La deuxième question concerne le logement. D'une certaine manière nous avons déjà abordé ce thème mais je pose tout-de-même mes questions. Quelle est le pourcentage de logements vacants à Renens? Que fait ou fera la Ville pour augmenter ce nombre ? Que fait la Ville de Renens pour éviter la hausse des prix des loyers?*

*Ma troisième question concerne plutôt la sécurité. Suite aux dernières nouvelles, il paraît que le Canton de Vaud, en tout cas l'Arc Lémanique, a bientôt un taux de 31% de délit. Je souhaiterais savoir si à Renens le nombre de délits a augmenté et que fait la Police pour rassurer les citoyens?*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Je vais vous répondre par rapport à votre question sur les zones 30km/heure. C'est vrai que nous avons fait un bilan de vitesse après une année, ce qui nous permettait de savoir s'il fallait prendre des mesures complémentaires. Ce bilan, de mémoire, a révélé une série de rues qui fonctionnaient parfaitement et qui ont été, entre-temps, validées par le Canton, d'autres ne l'étaient pas. Il s'agit de l'avenue des Baumettes, de la rue du Bugnon, un tronçon sur l'avenue du 24-Janvier, celui qui se situe devant l'ECAL, et, sauf erreur, le chemin de Perrelet qui aussi a un très léger dépassement par rapport au V85. Des mesures complémentaires sont en train d'être prises à ce sujet, notamment par rapport à l'avenue du 24-Janvier, au chemin de Perrelet ainsi qu'à la rue du Bugnon. Restera la question de l'avenue des Baumettes qui doit encore être traitée de façon particulière qui fera partie du bilan final pour savoir si nous devons prendre des mesures supplémentaires ou pas. Ceci pour la question de mise en œuvre. Pour la question du contrôle, je laisse la parole à mon collègue, M. Olivier Golaz.*

### **Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*En ce qui concerne les contrôles, nous faisons, comme déjà mentionné, des contrôles dans les zones 30km/heure qui sont réglementaires et donc officielles; nous n'allons pas contrôler les zones 30 qui ne sont pas réglementaires, nous ne pouvons pas le faire.*

*Je pense que vous souhaiteriez connaître celles qui ne sont pas validées? Mme Tinetta Maystre vient de les mentionner.*

### **M. Michele Scala, PS**

*Mais il y a quand même l'indication de 30 km/heure et le citoyen ne sait pas si la zone est validée ou non.*

### **Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Personnellement j'ai remarqué qu'il y avait des plots en béton à des endroits avec des panneaux marqués "30km", ceux qui ne les ont pas vus sont très certainement rentré dedans..*

*Je peux encore vous répondre sur la deuxième question. Je ne peux pas vous répondre sur tout évidemment. Nous avons également vu les chiffres sur la délinquance, pas plus tard que mercredi. Dans l'Ouest Lausannois, ces chiffres sont le reflet de ceux du Canton. Nous avons aussi des problèmes. Il y a une recrudescence dans les vols, dans les vols simples, dans les vols à l'astuce et autre et il est vrai que c'est une problématique. Nous essayerons de faire le plus possible avec la Police pour essayer de résoudre ces problèmes mais effectivement, "problème" il existe, pas seulement dans le Canton mais aussi dans l'Ouest Lausannois.*

### **Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

*Au sujet du logement, je vous informe que le taux de vacance est calculé chaque année au mois de juin. En juin 2011, il y avait 7 logements vacants à Renens (surfaces commerciales non comprises). Cela représente moins de 1‰ de taux de vacance, ce qui correspond nettement à la situation de crise du logement dont on parle partout.*

*Pour améliorer ce chiffre et pour créer des logements, nous participons à des projets. Un des prochains projets conséquents, qui sera mis en œuvre cet automne, est le projet de la Croisée avec 150 logements supplémentaires. Il y a aussi beaucoup de plans de quartier en route: à la Gare, aux Entrepôts et à Malley. Ce sont là les principaux potentiels de développement. Il y a aussi la révision du plan de quartier de Florissant. Il y a plusieurs projets en route pour augmenter le nombre de logement à Renens.*

*Quant à garder des loyers modérés, nous essayons de travailler, pour ces logements, avec des sociétés coopératives qui pratiquent du prix coûtant. C'est-à-dire qui proposent des loyers aux prix coûtants, sans chercher une rentabilité de l'immeuble. Nous pratiquons aussi du subventionnement, de 85 logements subventionnés actuellement à Renens ce chiffre va passer à 130/140 une fois que la Croisée sera construite.*

*J'estime par-là avoir répondu à votre question.*

- **M. Roland Divorne, PLR**

Question relative aux taxes incitatives sur les déchets, communiqué de la municipalité du 26 mars 2012

*J'espère que ce sujet va encore retenir notre attention car c'est un sujet extrêmement émotionnel dans les temps qui vont venir. Cela concerne le communiqué de presse de la Commune du 26 mars concernant les taxes incitatives sur les déchets et j'ai été très étonné que ce soir, ni la Municipalité, ni les conseillers ne se soient penchés sur ce communiqué de presse.*

*Cependant, vous pensez bien que certains citoyens contribuables de Renens, eux, m'ont posé quelques questions. Je lis particulièrement dans le 3<sup>ème</sup> avant-dernier paragraphe dudit communiqué "Cependant, dans un souci d'équité sociale, de justice et de répartition intelligente et judicieuse des recettes supplémentaires qu'occasionnerait cette nouvelle taxe, la Municipalité de Renens doit à travers le groupe de travail prévu à cet effet, étudier les meilleures solutions et les plus facilement applicables. Elle tiendra compte de tous les éléments en sa possession, y compris la position du Canton". Il a toujours été dit, en tout cas entendu, depuis que nous parlons du pollueur-payeur que l'on baisserait les impôts pour augmenter les recettes des taxes mais dans ce communiqué on ne parle que de recettes et non pas de baisse d'impôts appropriée. Alors j'ai deux questions:*

- 1. Est-ce que nous parlons uniquement de recettes supplémentaires avec ces taxes incitatives et que les impôts, donc les points d'impôt j'entends bien, resteront les mêmes à venir?*
- 2. Est-ce que les citoyens seront consultés sur ce projet d'augmentation indirecte des taxes?*

*Par avance je remercie la Municipalité de ses réponses.*

### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Je vais répondre à la deuxième question. Effectivement la Municipalité a prévu un plan de communication par rapport au concept général. Ce communiqué de presse disait que Renens avait adhéré au principe de Lausanne Région de la taxe au sac. Cette taxe au sac est une conséquence de la loi sur la protection de l'environnement qui veut que chaque personne qui fournit des déchets doit financer son élimination; ceci est la loi fédérale. Ensuite les communes ont une grande marge de manœuvre pour l'application de cette loi et c'est justement ce à quoi la Municipalité travaille. Comme mentionné dans le communiqué de presse une commission a été mise sur pied afin de faire quelques propositions et surtout d'évaluer toutes les méthodes de financement pour se mettre en accord avec la loi.*

*En ce qui concerne la communication, je vous confirme qu'il y aura des séances, probablement pour les conseillers communaux dans un premier temps puis pour la population car c'est un sujet qui touche tout le monde.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

*Effectivement c'est un travail qui se fait à plusieurs dicastères. Au niveau des finances, nous sommes bien sûr concernés pour couvrir le montant que cette activité représente. Et comme mentionné dans le communiqué il y a aussi une volonté de respecter une équité sociale puisque pour les personnes ne bénéficiant pas d'un revenu imposable, et j'avais répondu à ceci il y a quelques semaines dans ce Conseil, une baisse d'impôt ne représente rien. Notre volonté est de trouver une solution qui soit pertinente pour tous les habitants de la Commune, quel que soit leur revenu imposable. C'est pour cela qu'il y a une réflexion qui se fait à plusieurs dicastères afin de pouvoir à la fois adhérer à ce modèle cantonal tout en respectant nos caractéristiques renanaises. Et c'est à cela que nous travaillons actuellement. Nous verrons également ce qui peut en être au niveau d'une baisse d'impôt mais tout est étudié actuellement.*

### **M. Roland Divorne, PLR**

*Effectivement cette taxe, il faut bien le savoir, ne pénalisera pas seulement ceux qui ne paient pas d'impôt. Je crois que devant le pollueur-payeur, que l'on soit riche ou pauvre, nous sommes tous équitables lorsque nous remplissons un sac d'ordure. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on inciterait à faire payer ceux qui peuvent, qui payent des impôts, et on donnerait encore des subventions à ceux qui ne paient pas d'impôts parce qu'ils ne pourraient pas y gagner quelque chose sur une baisse des points d'impôts. Je trouve ceci quelque peu dommageable pour certaines classes de citoyens.*

*Entre autre, je rappelle que, il n'y a pas si longtemps, en fin d'année passée, quand le Canton a fait une faveur d'un point d'impôt au niveau des communes, Renens a été la première à ne pas l'abaisser donc cela veut dire que nous allons nous préparer à des hausses "relativement importantes" de taxes et d'impôts indirects qui vont toucher une bonne tranche de la communauté des contribuables renanais et cela je ne suis pas tout-à-fait d'accord sur le point de tout laisser à ces catégories qui ne, soit disant, ne paient pas d'impôts. Nous devons tous être équitables vis-à-vis des taxes. Point à la ligne. Merci*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

*En comité des finances, lorsque nous avons démontré ce que rapportait un point d'impôt sur le revenu, il y a des contribuables pour qui la baisse d'un point d'impôt représentera un montant largement supérieur au coût engendré par ce nouveau système. Mais, il y a des contribuables qui ne paient pas d'impôts, donc qui n'auraient pas de baisse d'impôt, pour lesquelles une charge conséquente sera à supporter. Il est peut-être possible de trouver un modèle qui à la fois respecte le principe du pollueur-payeur sans cependant enlever des ressources encore plus importantes à ceux qui ont déjà de la peine à boucler leur mois. Et c'est le travail auquel nous œuvrons actuellement afin de trouver une solution qui soit socialement équitable et responsable.*

## Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

*En conclusion j'aimerais dire que nous avons accepté le principe d'une taxe au sac unique pour la région lausannoise et nous constatons que la quasi-totalité des communes environnantes sont en train de s'y rallier. Nous avons formé dans le cadre de la Municipalité, un groupe de travail présidé par M. Jean-Marc Dupuis et composé de Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément, et sommes en train de réfléchir comment ne pas nous retrouver avec une taxe qui ferait que des citoyens ayant peu de revenus et triant leurs déchets paient beaucoup plus, jusqu'à 5 ou 10 point d'impôts en valeur, et que d'autres qui ne trieraient pas, mais suite à une baisse d'impôt liée à l'introduction de la taxe, y gagneraient.*

*Nous cherchons une manière simple et juste en même temps, afin d'avancer dans un projet de taxe au sac écologique, sociale et simple, et ce sans exclure, pour l'instant, aucune solution.*

*A plusieurs occasions M. Jean-Marc Dupuis a expliqué que nous avons faits beaucoup d'effort au niveau de l'incitation au tri et nous nous rendons compte que nous arrivons à un stade où il faut aller plus loin. Il y aura bien sûr des discussions avec les groupes politiques et évidemment un préavis qui sera soumis à l'approbation du Conseil communal. Nous trouverons des solutions que nous vous présenterons. Je crois qu'il ne faut pas nous faire aller plus vite que le vent. Il y a déjà une forte pression au niveau de Lausanne Région, nous prendrons le temps pour notre part de réfléchir et de trouver la solution la meilleure.*

- **M. Oumar Niang, PS**

*Je me fais le porte-parole des habitants du quartier de Florissant concernant la situation de la Poste à la Place du Village. Il y a quatre semaines, j'étais à la séance de présentation et d'information concernant la Poste, vous y étiez Mme la Syndique ainsi que certains collègues ici présents. Certains habitants de Florissant ont peur que la Municipalité ne décide pas en leur faveur et qu'ils seront obligés d'aller jusqu'à la grande Poste.*

*Ma question est donc la suivante: Est-ce que la Municipalité a pris une décision? Si j'ai bien compris au sortir de cette rencontre, la Poste attendait une décision de la Municipalité et que la Municipalité nous avait dit qu'elle allait se réunir et prendre position.*

## Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

*Rappelons que ce n'est pas la Municipalité qui décide mais la Poste. La Municipalité a tenu à inviter la population; près de 200 personnes étaient présentes lors de cette assemblée. Nous avons invité non seulement les habitants du Village mais également les habitants des quartiers qui l'entourent.*

*La loi oblige la Poste à prendre l'avis des autorités. Elle aurait voulu avancer plus vite et chercher une solution seulement avec la Municipalité sans entendre les habitants, ce que nous avons refusé. Nous avons donc permis à la Poste d'entendre la volonté très forte des habitants de défendre leur Poste de quartier.*

*Suite à cette réunion, la Poste nous a informés que le projet de fermeture est pour l'instant en suspens. Nous avons également proposé aux habitants de s'organiser. Il existait un comité de défense de la Poste de Renens-Village, et nous avons dit que nous étions prêts à les associer à ces discussions. Arriverons-nous ensemble à faire reculer la Poste? C'est une vraie question. Est-ce qu'il serait possible d'entrer en matière si l'activité pourrait intéresser un commerce? Nous n'avons pas fermé, pour notre part, complètement cette potentialité, mais en entendant très fortement le désir de conserver une Poste.*

*Mais soyons clair, c'est la Poste qui décide. Votre intervention fera toutefois partie du dossier et je vous invite à rejoindre le comité qui existe afin d'être invité dans les discussions.*

- **M. Pascal Waeber, PLR**

*Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,*

*Afin de me rapprocher de mon lieu de travail, je quitterai la Commune de Renens au 31 mars. Dès lors je vous présente ma démission de ce Conseil, ainsi que de la Commission intercommunale des Taxis.*

*Lorsque je suis entré dans ce Conseil, il y a de cela sept ans, je croyais encore que tous les membres de celui-ci n'avaient que comme seul intérêt le bien commun de tous les habitants de cette Ville. Dans ce but, les membres de ce Conseil auraient collaboré ensemble dans une ambiance constructive. Malheureusement, j'ai vite compris que ce n'était pas le cas, lorsque des propositions intéressantes étaient balayées, sur la base d'arguments purement idéologiques. Tandis que des propositions sans intérêt, en particulier pour les intéressés, étaient acceptées par la majorité de ce Conseil, aux ordres du lobby syndical.*

*Toutefois, j'ai beaucoup apprécié la collaboration avec les membres du groupe PLR qui a permis, entre autre, de faire progresser le développement durable, grâce à l'installation du chauffage à distance à Renens.*

*Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.*

Au nom du Conseil communal de Renens et de son Bureau, Mme la Présidente souhaite à M. Pascal Waeber le meilleur pour son futur et formule tous ses meilleurs vœux pour son avenir.

**Mme la Présidente**

*La société Sonomix nous informe que les rediffusions du Conseil communal de Renens auront lieu*

- *Le vendredi 30 mars à 22h30*
- *Le samedi 31 mars à 14h00*
- *Le dimanche 1<sup>er</sup> avril à 16h30*
- *Le vendredi 06 avril à 20h00*

- Le samedi 07 avril à 16h30
- Le dimanche 08 avril à 14h00

*Juste avant de clôturer ce Conseil, j'aimerais vous souhaiter une bonne fin de soirée, une bonne rentrée chez vous. Je me réjouis déjà de vous retrouver ici même **le jeudi 10 mai à 20h15.***

*Bonne fin de soirée et Merci.*

*Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers et une bonne fin de soirée.*

*Merci de votre attention et à bientôt.*

Clôture de la séance à 23h20

La Présidente

La secrétaire

Nathalie Kocher-Jaccard

Yvette Charlet